

Les murs de vignes en Lavaux

Éléments pour l'histoire d'un paysage viticole en terrasses

Laurent Auberson

2024

© Laurent Auberson, historien et archéologue
Schaffhouse, février 2024

Avant-propos

La présente recherche historique a été effectuée à la demande de l'Association Lavaux Patrimoine mondial, représentée par Mme Jeanne Corthay. Nous la remercions pour la confiance témoignée.

Ce rapport fournit un exposé détaillé de la méthode utilisée et des résultats obtenus, avec leurs limites. Il constitue la version définitive et remplace la version provisoire fournie en décembre 2023.

D'entente avec Lavaux Patrimoine, le texte pourra servir de base pour la rédaction d'un texte destiné à une publication scientifique ou d'un document plus succinct adressé à un plus large public.

Les illustrations reproduites ici sont des documents libres de droits, y compris les vues aériennes¹.

Résumé

L'origine précise des murs de soutènement qui donnent son aspect caractéristique au vignoble en terrasses de Lavaux est difficile à cerner. Sur un terrain aussi pentu, dont la mise en valeur a commencé au XII^e siècle avec l'apparition des domaines viticoles monastiques, la construction de tels murs répond avant tout à une nécessité pratique immédiate. Il s'agit d'une forme d'architecture spontanée et traditionnelle qui n'a laissé que des traces discrètes durant les premiers siècles. En outre, la fonction de soutènement est souvent difficile à distinguer de celle de limite de parcelle.

La rareté des sources écrites anciennes s'explique. Au Moyen Âge, pour qu'un acte écrit soit émis à propos de ce genre de travaux, puis conservé, il faut généralement qu'il y ait décision d'une autorité, contrat conclu ou litige réglé par une instance. Or cela ne se rencontre guère pour les premiers temps des domaines monastiques, dont on n'a pas non plus conservé des comptes aussi anciens.

Quant aux cartes et plans (surtout cadastraux), ils ne sont pas antérieurs à la fin du XVII^e siècle. Outre la difficulté des extrapolations à des périodes plus anciennes, les plans cadastraux ne sont pas une source absolument fiable dans la mesure où ils représentent des limites de parcelles et non l'éventuelle structuration interne des terres appartenant à un même propriétaire. C'est seulement dans les dernières années du XVIII^e siècle que les murs de vignes proprement dits commencent à être représentés sur des plans et des cartes.

Les murs de vignes (servant à la clôture ou au terrassement) apparaissent avec certitude au XIV^e siècle, à une époque où l'exploitation du vignoble de Lavaux ne se

¹ Selon le communiqué de l'Office fédéral de topographie du 1^{er} mars 2021 : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82509.html>.

fait déjà plus par les grands domaines monastiques fonctionnant en autarcie, mais par une multitude de vigneronniers fermiers ou propriétaires. L'émergence de cette catégorie d'exploitants a favorisé l'extrême fragmentation du paysage viticole de Lavaux, dont les plans cadastraux les plus anciens nous donnent une image. Pour une bonne part, cette structure fragmentée, mise en place au bas Moyen Âge, est encore celle que l'on voit actuellement.

C'est à ce même XIV^e siècle que remontent les premières attestations, dans les archives, du mot régional qui sert très précisément à désigner les murs de vigne (mur de clôture ou mur de soutènement) : le *charm*.

En tant qu'élément du patrimoine bâti, les murs de vignes se distinguent non seulement par la simplicité de leur facture, mais aussi par l'anonymat des bâtisseurs, avant que les premiers noms de maçons – toujours régionaux – fassent leur apparition dans les comptes du XVIII^e siècle.

Deux nouveaux facteurs viennent influencer la construction de murs de vignes au Siècle des Lumières. Il s'agit premièrement des grands travaux d'amélioration du réseau routier entrepris par les autorités bernoises, notamment sur les axes Vevey-Puidoux-Moudon et Lausanne-Cully-Vevey. Les routes étaient dans un piètre état que dénonçaient également les voyageurs et qui pour une partie s'expliquait par les fréquents éboulements et glissements de terrain. Les nouvelles chaussées sont désormais protégées par des murs de soutènement côté vignes. Les travaux, entrepris dès 1711, ont laissé dans les archives des documents : non seulement les litiges avec les communes ou les vigneronniers obligés de contribuer financièrement ou de céder une partie de leurs terrains, mais aussi des plans d'ingénieur, pour le secteur du Dézaley, qui contiennent les plus anciens dessins de profils de murs de soutènement. On peut supposer que ces mesures de voirie ont amené peu à peu les propriétaires ou les tenanciers à élever des murs d'après le même modèle sur leurs parcelles.

Le deuxième facteur tient aux progrès de la viticulture scientifique dans le contexte des doctrines physiocratiques. Ainsi naissent les premières réflexions sur le rôle que les murs de soutènement peuvent jouer dans l'entretien des terres et l'amélioration des rendements.

Les grands domaines du Dézaley et des Faverges tiennent une place particulière. Constituant des propriétés non fragmentées et seulement réparties entre plusieurs tenanciers, ils ont été un terrain privilégié pour l'introduction d'innovations. Aux Faverges, d'importants travaux sur les bâtiments du cellier dans les années 1750-1770 sont aussi l'occasion d'entreprendre un véritable aménagement paysager avec la construction de parapets au bord de la nouvelle route Moudon-Vevey et de longs murs de soutènement que l'on voit encore aujourd'hui s'étendre jusqu'à la Salenche. Au Dézaley, les grands travaux systématiques sont entrepris un peu plus tard, à partir de 1794 pour le Clos des Abbayes, puis 1808 pour le Clos des Moines (racheté entre-temps par la Ville de Lausanne). Dans les deux cas, ils ont donné lieu à l'établissement de plans très détaillés, avec les tracés exacts, les profils et la description technique des ouvrages à réaliser. À ces documents de haute valeur s'ajoutent les consignes

très précises données aux fermiers successifs des domaines du Dézaley, telles qu'elles ont été retranscrites à l'occasion d'un procès intenté par eux en 1846 à la Ville de Lausanne.

Les témoignages littéraires (Philippe-Sirice Bridel et Juste Olivier) et iconographiques (gravures des *Voyages pittoresques*) des années 1820-1830 montrent que le résultat de tous ces grands travaux a été perçu comme une profonde transformation du paysage.

La construction des lignes ferroviaires, celle de Lausanne-Villeneuve, achevée en 1861, puis Lausanne-Berne en 1861 et Vevey-Chexbres en 1904, a imprimé encore sa marque dans le paysage. Les exigences techniques pour les murs de soutènement sont adaptées à ces ouvrages nouveaux et marquent une rupture avec le mode de construction traditionnel, tout en constituant un élément du patrimoine historique industriel.

L'approche typologique permet de dégager des éléments minimaux caractérisant le mur traditionnel : fondation enfouie, emploi de pierres locales (poudingue) impérativement liées avec du mortier à la chaux, fruit des parements, couverture de protection. Les murs de soutènement des lignes ferroviaires imposent des matériaux plus résistants mais non locaux (calcaires durs) et, déjà, l'emploi du mortier hydraulique ou du ciment.

Problématique, méthode et limites

Un thème intemporel ?

Mur de clôture, mur de limite de propriété, mur de terrasse ou de soutènement : à première vue, le sujet semble banal, mais aussi difficile à cerner et presque impropre à donner lieu à une recherche historique. Dans le monde rural traditionnel en effet, la construction d'une clôture, maçonnée ou en bois, est un réflexe ancestral de protection des surfaces cultivées de petite ou moyenne dimension : protection contre le maraudage et contre les passages indésirables d'hommes ou d'animaux sauvages ou domestiques.

Par l'effet d'un pragmatisme assez évident, les différentes fonctions du mur peuvent se cumuler, lorsque, par nécessité, le propriétaire ou le fermier d'une vigne construit un mur de soutènement au bas de sa parcelle. À la fonction technique se joint ainsi celle de matérialisation de la limite de propriété. À l'intérieur d'un terrain constituant une unité cadastrale, des marques concrètes peuvent aussi servir à séparer divers modes de culture : vigne, verger, jardin.

Pour donner une certaine substance historique à la question et ne pas la laisser dans le domaine plus ethnographique de l'architecture vernaculaire, il faudra tenter de reconstituer l'origine de ces structures et de leurs formes, et de déceler des moments d'évolution.

Toutefois, l'organisation en partie chronologique du texte doit être lue avec beaucoup de souplesse en raison justement de la permanence des principaux éléments caractéristiques (fig. 1).



Fig. 1 – Un paysage historique aménagé au cours de siècles. Vue actuelle des terrasses de Lavaux entre Grandvaux et Rivaz. L’empreinte dominante du grand domaine du Dézaley est bien visible.

Photo de l’auteur.

Approche géo-historique

Dans le contexte régional qui nous intéresse, le facteur le plus immédiatement déterminant est topographique : c’est cette pente qui avant les défrichements par les moines a empêché toute mise en culture et tout site habité tant soit peu important entre la frange littorale et les hauteurs agricoles ou forestières.

Les spécialistes de l’histoire des paysages ruraux observent toutefois que la pente n’est pas en soi un obstacle insurmontable à la mise en culture des terres, moyennant que l’on aménage des terrasses ; il faut généralement, pour l’important travail que cela représente, un contexte de pression démographique². Mais la perspective des rendements d’un vignoble de qualité, comme en Lavaux, peut aussi être une motivation suffisante à entreprendre ces terrassements. Ici, l’instabilité des talus morainiques de limons et de graviers sur lesquels sont plantées les vignes a rendu des renforcements indispensables dès les débuts de la mise en culture. En l’absence de murs de soutènement, les glissements de terrain peuvent en effet non seulement endommager les cultures, mais encore perturber la viabilité des chemins. Or cette question prendra beaucoup d’importance en Lavaux au XVIII^e siècle.

² Georges BERTRAND, « Pour une histoire écologique de la France rurale », p. 72.

Une autre constante géo-historique des terrains escarpés cultivés est que la mise en culture doit être totale : les pentes sont, ou bien abandonnées, ou bien intégralement aménagées. Toute solution intermédiaire menacerait la stabilité des cultures.

Méthode d'enquête et aperçu des sources

Notre enquête s'est effectuée dans diverses catégories de sources :

- des fonds d'archives publiques cantonales et communales, concernant principalement la gestion des vignes et les travaux publics, ainsi que les cartes et plans anciens
- les archives de la Fondation CFF Historic à Windisch pour l'aspect spécifique des chemins de fer
- les sources littéraires (témoignages, descriptions, récits de voyages), pour l'étude de la perception du paysage
- la littérature scientifique ancienne (mémoires présentés à la Société économique de Berne)
- les sources iconographiques (vues anciennes du paysage de Lavaux, tableaux de petits maîtres, gravures pour des guides touristiques, etc.).
- les recherches publiées : études sur le vignoble régional, sur l'architecture rurale, l'histoire des couvents concernés, l'histoire des communes, etc.

La difficulté de cerner le sujet se reflète dans la situation documentaire. Les archives contiennent en effet une quantité de mentions éparses de murs de vignes à construire ou à réparer, mais qui du fait de leur caractère le plus souvent ponctuel n'ont qu'une valeur restreinte.

Plus fondamentalement, la question renvoie à la mise par écrit sous la forme de documents jugés ensuite dignes d'être conservés dans les archives. Lorsqu'un petit propriétaire ou fermier de vigne décide de construire un mur de soutènement, éventuellement de conserve avec son voisin, il y a de fortes chances pour que cet acte de bâtisseur ne laisse aucune trace écrite, sauf s'il a coïncidé peut-être avec un conflit réglé par une instance, ou s'il a été dicté par une autorité publique. Nous nous trouvons ici dans le champ des « créateurs anonymes », bien décrit par Denyse Raymond³.

Le désert archivistique commence à se peupler et les artisans à sortir de l'ombre de l'anonymat lorsque les maîtres d'ouvrage sont des collectivités publiques (communes ou paroisses) tenues de rendre des comptes, ou agissant en exécution de directives données par l'autorité supérieure (Leurs Excellences de Berne par la voie de leur bailli, puis le Canton de Vaud) ; il en va de même pour les domaines viticoles restés durant tout l'Ancien Régime aux mains d'établissements religieux fribourgeois⁴, et qui – à la grande satisfaction des historiens – ont tenu des comptabilités détaillées.

³ « Les créateurs anonymes », in : *Les bâtisseurs de Lavaux*, pp. 93-105.

⁴ Pour le Moyen Âge, voir notre article : « Évêques et moines : les artisans d'un paysage viticole », in : *Les bâtisseurs de Lavaux*, pp. 31-48.

Cette réalité entraîne donc nécessairement une pondération qui privilégie nettement les grands domaines. Mais nous verrons aussi que ce sont précisément ces grands domaines qui, dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, eurent les ambitions et les moyens de s'engager dans une politique d'aménagement paysager.

Le pari de l'exhaustivité étant perdu d'avance, nous avons été amené, après l'orientation que nous donnaient les premiers résultats, à renoncer au dépouillement complet de toutes les archives communales, entreprise dont l'apport n'aurait pas été en proportion du temps et des efforts exigés.

Il est apparu également que, dans la perspective historique envisagée ici, la typologie des murs de vignes ne représente pas une méthode d'approche très fructueuse. Elle ne sera donc que brièvement traitée à la fin de cette étude.

Le lexique des murs de vignes

Pour la clarté du propos, trois termes doivent être précisément définis ici :

- le *clos*, terme d'usage courant et non spécifiquement régional, désigne un terrain cultivé délimité par des murs ; dans notre contexte, il est utilisé par exemple au XVIII^e siècle pour désigner les grandes vignes d'un seul tenant formant le domaine des Abbayes au Dézaley (ancien domaine de l'abbaye de Montheron, passé à la Ville de Lausanne) : le « petit Clos » côté Vevey, et le « grand Clos » côté Lausanne⁵ ;
- la *muraille* est un terme fréquent dans les documents écrits et en particulier les comptes ; il se rencontre souvent aussi dans la toponymie⁶ et désigne généralement (l'usage n'est pas d'une systématique rigoureuse) des murs n'appartenant pas à un bâtiment, ou des ruines antiques ; en Lavaux, l'emploi dans le sens de mur de clôture d'un terrain ou de soutènement est bien attesté ;
- le terme régional le plus caractérisé est celui de *charm* (avec de multiples variantes : *chairmu*, *chermu*, *charmur*, ...) ; étymologiquement, le mot paraît formé de « mur », précédé d'un dérivé de *calvus*, « chauve », pour désigner un mur non couvert ; à l'origine, c'est un mur non lié à un bâtiment : mur de clôture ou mur de soutènement ; dès le XIV^e siècle se répand le sens spécial de mur soutenant une terrasse de vigne ; le mot est spécifiquement vaudois, ou lié (dans les documents fribourgeois) à des vignobles au Pays de Vaud ; il se rencontre aussi dans la toponymie⁷.

⁵ Voir Gilbert COUTAZ : « La région du Dézaley », in : *Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne*, plan p. 102 ; voir aussi la fig. 22.

⁶ Maurice BOSSARD et Jean-Pierre CHAVAN : *Nos lieux-dits*, p. 214.

⁷ Ibid., p. 152 ; GPSR, s.v. « Charmu », version électronique :

https://gaspar.unine.ch/apex/f?p=101:25:::P25_SURBRILLANCE,P25_IDARTICLE:O,300381059

À la recherche des origines

La question des origines nous ramène par un détour au problème de départ. Il faut se demander en tout premier lieu si les Cisterciens, premiers véritables cultivateurs de la vigne en Lavaux, ont été par là même les créateurs du vignoble en terrasses. La chose pourrait sembler aller de soi, mais la question n'est de loin pas aussi simple. Durant les cent premières années environ, soit de 1140 à 1240, les vignobles monastiques fonctionnèrent en circuit fermé, réalisant l'idéal d'autarcie de la communauté cistercienne ; en d'autres termes, les convers (les religieux voués au travail manuel, non consacrés à la prêtrise) fournissaient toute la main-d'œuvre. De ce fait, en dehors des donations reçues et de quelques conflits de limites et d'usages, il n'y avait guère d'occasions de produire des actes écrits. La situation changea dès le milieu du XIII^e siècle avec le déclin définitif du faire-valoir direct, qui obligea les couvents à conclure des contrats avec les gens des communautés villageoises environnantes, lesquelles prirent d'ailleurs naissance et se développèrent dans ce contexte⁸.

Que des convers employés dans les celliers monastiques aient construit des murs de clôture et de terrassement pour répondre aux problèmes pratiques de leur exploitation, cela est probable, mais en l'absence de traces positives dans les documents ou dans le paysage, toute affirmation sur l'ampleur de ces constructions est impossible. Pour ce qui est des traces dans le paysage, nous pouvons seulement postuler une certaine continuité des limites des domaines : ainsi par exemple, le petit Clos et le grand Clos des Abbayes au Dézaley pourraient bien correspondre pour l'essentiel au domaine donné aux moines au XII^e siècle (voir fig. 22). Quant à savoir si la clôture par des murs et la construction de murs de soutènement furent des pratiques systématiques et éventuellement concertées entre exploitants de terres voisines, la chose n'est pas assurée. Avant que se fassent sentir la densification et l'intensification de l'exploitation, le paysage foncier du XII^e – XIII^e siècle semble encore relativement peu cloisonné – ne serait-ce que parce qu'il n'y avait guère que de grands domaines, ceux des couvents – et assez perméable aux circulations. Dès les années 1230, un litige, auquel les parties donnèrent une ampleur disproportionnée, opposa longtemps l'abbaye d'Hauterive à celle de Hautcrêt à propos de l'usage d'un chemin traversant la vigne des Faverges (domaine d'Hauterive), que les frères convers de Hautcrêt empruntaient pour se rendre à leur cellier de Burignon, profitant peut-être du trajet pour se livrer à des actes de maraudage⁹ : un signe peut-être que toutes les vignes n'étaient pas encloses de murs le long des chemins (voir fig. 6).

⁸ Des recherches dans les terriers permettraient de préciser l'histoire des propriétés et de leur mode de mise en valeur à partir du XV^e siècle, mais elles n'entrent pas dans le cadre du présent travail.

⁹ Justin GUMY, *Regeste de l'abbaye d'Hauterive*, n° 468 ; Georges DUCOTTERD, *Les Faverges en Lavaux*, p. 48.

Une des plus anciennes cartes du vignoble de Lavaux, datant des dernières années du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e, montre ce chemin entre les Faverges et l'« Abaye de Burignon ». L'impression de faible structuration du paysage cultivé est trompeuse (le but de ce dessin, de trop grande échelle pour cela, n'était pas de faire apparaître des détails des clôtures), comme nous allons le voir, mais elle peut encore suggérer en partie la physionomie du vignoble au XIII^e siècle (fig. 2).

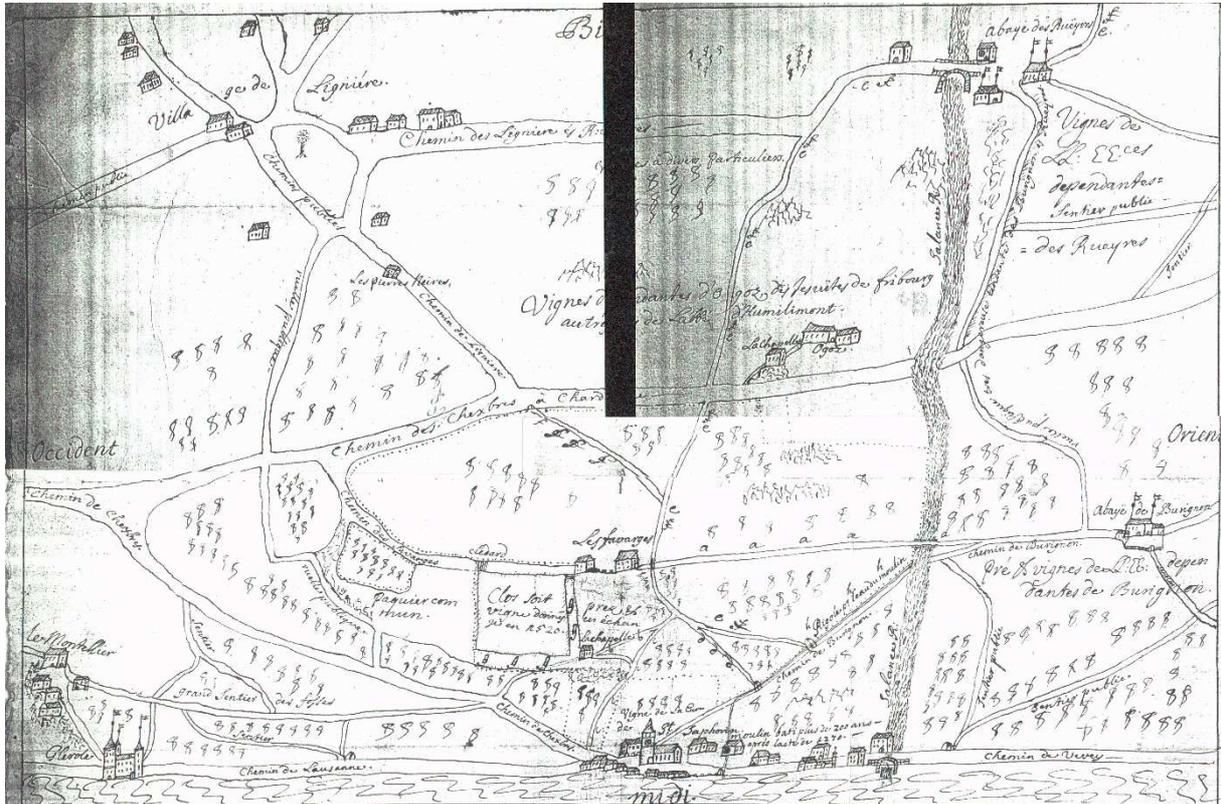


Fig. 2 – Plan des vignes autour de Saint-Saphorin, établi dans des circonstances non connues, en rapport avec les possessions de l'abbaye d'Hauterive. Non daté (1693 ou peu après). Le grand chemin de Moudon à Vevey, qui passera juste en dessous de la maison des Faverges, n'existe pas encore. Le cellier est au milieu d'un domaine entouré de vignes et d'un pré. Copie aux ACV (Gc 1151-3) d'un original sur papier des AC Rivaz, perdu depuis 1988.

Fragmentation et cloisonnement dès le bas Moyen Âge

Parallèlement à l'effacement complet du système du faire-valoir direct des domaines monastiques par les convers, se développèrent les villages vigneron, dont les habitants fournirent la nouvelle main-d'œuvre, mais participèrent aussi à l'économie viticole en tant qu'abergataires (fermiers) de vignes ou, de plus en plus, en tant que propriétaires. Par le fait de cette constante géo-historique qui, dans les vignobles en pente, tend à densifier l'action humaine sur le terroir, il en résulta une fragmentation extrême du parcellaire, qui est encore une réalité aujourd'hui, et dont les plans cadastraux, dès la fin du XVII^e siècle, nous fournissent les premiers témoignages graphiques (fig. 3 et 4).

Le plan (fig. 3) montrant les vignes à l'ouest du bourg de Saint-Saphorin en 1694 est une très bonne illustration des éléments qui structurent le paysage, à savoir : le rocher naturel, les limites (matérialisées ou non) des clos et parcelles, les cloisons à l'intérieur des parcelles et les chemins, peut-être déjà bordés en partie de murs.

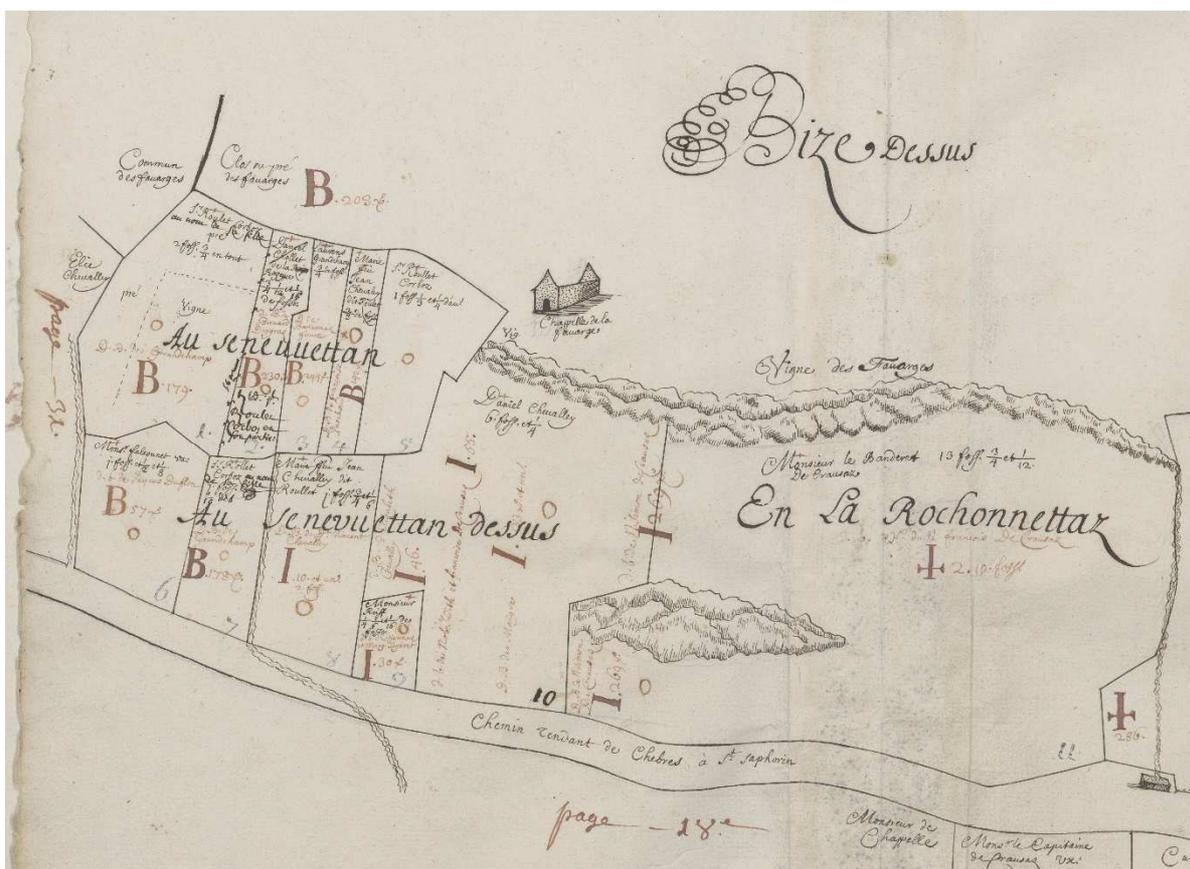


Fig. 3 – Exemple du cloisonnement de la propriété et de l'exploitation du vignoble. Secteur à l'ouest du village de Saint-Saphorin, entre le domaine des Faverges (chapelle déjà ruinée en haut) et le chemin de Chexbres.

Plans du Bourg et territoire de Saint-Saphorin, 1694.

ACV, Gb 151 a, f. 34-35.



Fig. 4 – Autre exemple de fragmentation de la propriété viticole : secteur à l'est du village de Villettes. Certaines parcelles ont une superficie d'à peine un fossier (= 400-500 m²), voire 22 toises carrées (soit env. 190 m²).

Plans du vignoble et partie du territoire de la Paroisse de Villettes, 1710-1711, f. 7-8.

AC Bourg-en-Lavaux, sans cote.

Les plans cadastraux enregistrent des limites de propriété ou d'occupation du sol, et non forcément leur matérialisation. Il est plus que probable toutefois que cette fragmentation nécessita la création de clôtures et d'ouvrages de soutènement, mais il est impossible de dire à quoi ces clôtures ressemblaient précisément : dans le sens de la pente, par exemple, des clayonnages pouvaient être suffisants. La fonction première des enclos était de protéger contre les intrusions ; on faisait cependant paître le bétail dans les vignes, puisqu'une ordonnance de 1554 l'interdit, sauf pour les moutons¹⁰.

Des *charmus* sont attestés en Lavaux en tout cas dès les années 1330 : à Saint-Saphorin, où des vigneronns doivent bâtir un mur de vigne du côté de la voie publique ; dès le XV^e siècle, il est aussi question de l'entretien de ces murs, qui ont donc déjà une certaine ancienneté¹¹. De même aux Faverges, en 1443, deux vigneronns de Saint-Saphorin, Antoine du Pasquier et Pierre du Corbet, de Cremières, reconnaissent tenir de l'abbaye d'Hauterive une vigne qu'ils s'engagent à cultiver selon les usages de la région, et leur obligation comprend notamment l'entretien des murs (fig. 5).

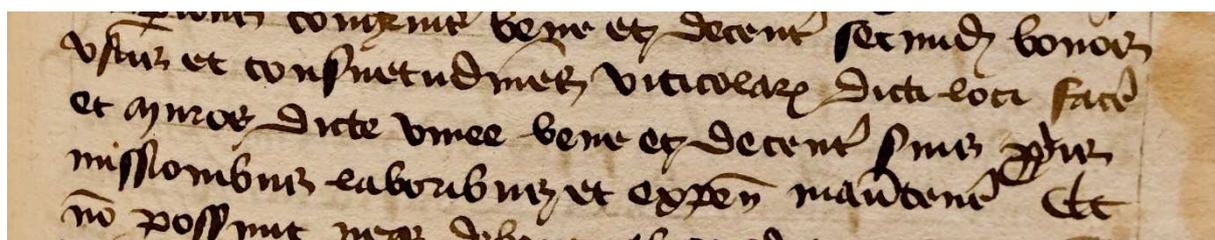


Fig. 5 – Extrait d'une grosse (acte de reconnaissance foncière) en faveur de l'abbaye d'Hauterive, 24 novembre 1443. Les deux dernières lignes stipulent l'obligation d'entretien des murs de la vigne : « ... (debent) / et muros dicte vinee bene et decenter suis perpetuis / missionibus laboribus et expensis manutenere... » (« ... ils doivent également entretenir correctement et convenablement les murs de ladite vigne, à leurs frais et dépens perpétuels... »).

AEF, Hauterive M2, Grosse Faverges, f. 267r (cf. J. Gummy, Regeste, n° 2091).

L'impression générale – comme celle que donne toute l'activité viticole jusque vers le milieu du XVIII^e siècle – est celle d'un pragmatisme individuel qui se contente parfois de simples empilements de pierres (dont il sera encore question plus bas). Mais des ouvrages dûment maçonnés au mortier existaient assurément, et à Villette par exemple, les mentions de travaux d'entretien et de réfection de murs des vignes de la Paroisse se multiplient à partir des années 1770¹². Sur les plans, des limites – peut-être matérialisées elles aussi – séparent à l'intérieur d'une même propriété la terre plantée en vigne de celle vouée au jardinage.

¹⁰ Georges-André CHEVALLAZ, « Le vignoble vaudois au temps de LL. EE. », pp. 415-416.

¹¹ GSPR, « Charmu », avec référence aux documents d'archives.

¹² AC Bourg-en-Lavaux, Ai 1143/17, 54 et suiv., Rentiers du boursier et receveur de la Paroisse et grande Communauté de Villette.

Le plan des vignes de Saint-Saphorin, examiné en détail dans le secteur du chemin de Burignon (fig. 6), suggère l'existence d'un mur de clôture et de terrasse qui le bordait, avec des portes. Il s'agit cependant de l'état à la fin du XVII^e siècle et les extrapolations au Moyen Âge sont risquées.



Fig. 6 – Détail du plan fig. 2. La ligne pointillée marque la limite du domaine des Faverges. Le chemin de Burignon, que longe le bief du moulin, est très certainement bordé d'un mur côté amont, puisque deux portes ont été dessinées au débouché des sentiers de vigne. Le passage à travers ces vignes fit au XIII^e siècle l'objet d'un long conflit entre les abbayes d'Hauterive et de Hautcrêt, et c'est peut-être ensuite seulement que des ouvrages de clôture y furent installés systématiquement.

La très belle « Carte générale de la Paroisse de Villette », établie en 1711-1712 (fig. 7), est un précieux document d'histoire du paysage. Même si elle ne représente pas de murs de vignes (ou les suggère à peine, comme en Calamin), elle montre l'étendue des clos et leur dénomination, donnant ainsi une image précise de la physionomie du vignoble.



Fig. 7 – Carte générale du vignoble de la Paroisse de Villette, 1710-1711. Détail du territoire d'Épesses.
ACV, Gc 2153.

Une autre représentation non cadastrale d'une partie du territoire de Lavaux est la célèbre vue du bourg de Saint-Saphorin depuis le lac, réalisée en 1694 (fig. 8). L'image, certes, est centrée sur le bourg, mais depuis le lac, on remarque que de solides murs de terrassement en gros moellons retiennent le terrain et structurent verticalement la succession des jardins¹³. Dans le sens de la pente, des murs de construction similaire marquent la limite d'avec le vignoble environnant, dont la structure détaillée n'intéressait pas le dessinateur, mais dont il est fort probable qu'il était déjà traversé, au moins partiellement, par un réseau de murs de soutènement

¹³ Dont les propriétaires pourraient être identifiés individuellement grâce au plan cadastral dressé la même année (ACV, Gb 151 a 0).

et de clôture. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter que nous avons là le témoignage iconographique le plus ancien de la perception des murs de terrasse comme un élément majeur et marquant de la physionomie du paysage.



Fig. 8 – Vue du bourg de Saint-Saphorin en 1694. Une très ancienne représentation de murs de soutènement (ici dans la zone de jardins).

AC Saint-Saphorin.

Quelques vues anciennes d'artistes nous aident également à comprendre comment le paysage était perçu en dehors de toute considération cadastrale. Ainsi ce tableau anonyme du XVII^e siècle représentant Vevey et ses environs, vus vers l'ouest (fig. 9) : on y voit à Vevey même, sous l'église Saint-Martin, de grands clos de vignes nettement bordés par un mur continu en amont¹⁴ ; et tout à gauche, sous le village de Chardonne, de grands clos réguliers entre des murs horizontaux de soutènement.

¹⁴ La situation du vignoble veveysan est illustrée dans l'article de Guillaume FAVROD, « Les vignerons veveysans », ill. pp. 93 et 98-99.



*Fig. 9 – Artiste inconnu. Vue de Vevey au XVII^e siècle. Huile sur toile.
MhV, 2481.*

Une ère nouvelle : le Siècle des Lumières

Sur la question des murs de terrasse, le XVIII^e siècle marque le début d'une ère nouvelle qui permet à ces ouvrages construits de sortir de la relative discrétion dans laquelle ils étaient confinés jusqu'alors¹⁵. Cette mutation tient essentiellement à deux raisons, liées l'une et l'autre aux progrès scientifiques et techniques de l'époque : la première est la grande entreprise d'amélioration du réseau routier vaudois, occasionnant des travaux de génie civil souvent importants qui eurent des incidences directes sur le terrassement des vignes, qu'elles soient en propriété privée ou publique (celles de la Ville de Lausanne notamment). La seconde raison procède de réflexions d'agronomie viticole.

La route Lausanne-Vevey

Au XVIII^e siècle, les autorités bernoises durent constater le mauvais état général des routes dans le Pays de Vaud. C'était notamment le cas le long du lac à l'est de Lausanne, au point que l'on préférait la voie lacustre. Le transport du vin de Lavaux en direction de Berne empruntait cependant la route de Vevey à Moudon, plus importante mais non moins objet de préoccupations (voir ci-dessous), et dans une nettement moindre mesure seulement la voie du lac jusqu'à Morges puis le canal d'Enteroches¹⁶.

La carte du vignoble de Villette (fig. 7) montre en 1711 un « grand chemin de Cully à Vevey » dont le nom cache mal la réalité d'une voie de communication délabrée et même dangereuse, en raison surtout de risques venant, les uns d'en haut (les éboulements), les autres d'en bas (les inondations). Tout au long du siècle, plus d'un voyageur laissa le souvenir écrit d'un voyage rien moins qu'agréable. En 1728, Albert de Haller (1708-1777), futur savant naturaliste, poète, directeur des salines de Roche et seigneur de Goumoëns, décrivit en ces termes son voyage le long du lac :

« Le 23 [juillet], nous passâmes le vignoble de Lavaux. Le vin est fameux et violent, et plus dangereux que celui de la Côte. La raison est évidente, celui de Lavaux croît sur des rochers escarpés, échauffés extrêmement par le soleil, au lieu que l'autre, quoique dans la même exposition et sur la même côte, naît sur des coteaux moins raides et plus couverts de terre. Le chemin est également dangereux et difficile à entretenir, par les éboulements et les inondations qui suivent les grosses pluies¹⁷. »

¹⁵ La même discrétion a été observée dans le vignoble valaisan : Pierre DUBUIS, Chantal AMMANN-DOUBLIEZ et al., « Autour de la vigne : renouveler, structurer et surveiller », p. 96 : « ... omniprésents dans les vignobles actuels dès que la pente s'accroît, ils [les murs de vigne] s'avèrent plutôt rares dans les documents avant le XVIII^e siècle. »

¹⁶ Paul-Louis PELET, *Le canal d'Enteroches. Histoire d'une idée*, Lausanne, 1946 (Bibliothèque historique vaudoise, 11), p. 177.

¹⁷ Lettre citée dans Claude REICHLER et Roland RUFFIEUX, *Le voyage en Suisse*, p. 251.

En 1783, dans la relation épistolaire du voyage en Suisse qu'il avait effectué deux ans plus tôt, Jean Benjamin de Laborde (1734-1794), fermier général de Louis XV, se plaignit quant à lui de l'extrême inconfort de la route¹⁸.

Dès 1704, le bailli de Lausanne dut interdire de faire pâturer le bétail le long de la route¹⁹, ce qui laisse penser à l'absence de murs clôturant les vignes. Une gravure réalisée en 1777 (fig. 15) illustre encore cette situation dans les environs du château de Glérolles.

Propriétaire riveraine du « Grand Chemin tendant de Lausanne, Lutry et Cully à St-Saphorin et Vevey » avec son domaine du Dézaley, la Ville de Lausanne entreprit régulièrement des travaux d'entretien ou de construction de nouveaux murs de vignes tout au long du XVIII^e siècle, sans qu'il soit possible de faire précisément la part de ce qui est lié aux travaux sur la route. Dans tous les cas, la protection de la voie contre les glissements de terrain était une préoccupation permanente.

Le témoignage le plus ancien que nous en ayons trouvé remonte à 1711 : les Archives communales de Saint-Saphorin conservent en effet quelques documents faisant état des voyages et frais du Grand Voyer de Leurs Excellences, chargé de « faire faire et relever les murailles sous la vigne à Mr Desmilly au Dézalley... » ; non daté mais à situer très probablement dans le même contexte, le brouillon d'une lettre écrite par la Commune au nom des propriétaires concernés (qui n'accueillirent pas favorablement les dépenses que cela devait occasionner), précise encore :

« Monsieur le Lieutenant Baillival de Lausanne ayant averti et fait commandement à tous ceux qui ont des pièces de vignes aboutissant au grand chemin du Dézaley de faire des murailles chacun à l'endroit de sa pièce, et qui soient faites à chaux et à sable et fortes pour le moins de trois pieds d'épaisseur au fondement que ladite muraille passe [= s'élève au-dessus] du chemin de deux à trois pieds afin de servir de parapet, ce qui a obligé lesdits aboutissants à présenter une supplication à Leurs Excellences pour les prier très humblement de les vouloir dispenser de faire la dépense de ces nouvelles réparations...²⁰ » (Orthographe modernisée).

Outre que le lien avec la route (le « grand chemin du Dézaley » est la route Lausanne-Vevey) est clairement avéré, cette lettre permet de supposer que le domaine de la Ville de Lausanne avait déjà fait border ses clos d'un mur formant parapet pour protéger la voie (plans fig. 10 et 11). Et de plus, la précision technique sur le mode de construction (au mortier à la chaux) laisse entendre que les murs de clôture ou de soutènement n'étaient pas toujours aussi soigneusement construits. Il en sera encore question.

¹⁸ Cité dans Claude REICHLER et Roland RUFFIEUX, *Le voyage en Suisse*, pp. 584-585.

¹⁹ Éric MULLER, *Puidoux*, pp. 45-46.

²⁰ AC St-Saphorin, L : Travaux, ponts et chaussées (sans cote de document).

Cette année 1711 marqua en effet le début de travaux d'envergure, dont témoigne un document d'une qualité exceptionnelle : un grand « Plan du chemin par le Désaley » (fig. 10 et 11), mesurant 4,30 m de long, avec le dessin de tous les murs existants dans le vignoble entre Épesses et l'entrée du village de Saint-Saphorin côté Glérolles, et des coupes à échelle plus détaillée pour le profil des murs de soutènement à construire. Le texte d'explication dans le cartouche rappelle l'état d'impraticabilité du chemin en raison des éboulements de l'hiver précédent. Pour construire ce chemin plus large (douze pieds, soit 3,5 m), il fallait empiéter sur des vignes de particuliers et dresser de nouveaux murs (en jaune), tandis que certains des murs existants (en rouge, à l'inverse de la convention actuelle appliquée dans le dessin d'architecture) devaient être démolis pour permettre l'élargissement. Nous avons ici le plus ancien dessin connu de profils de murs de vignes. Les trois tracés de coupe se trouvent aux emplacements suivants : Treytorrens, Grand Clos de l'Abbaye (Montheron) et devant le moulin du Forestay à Rivaz.



Fig. 10 – Plan du chemin par le Dézaley, par Hans Jacob de Diesbach, 1711. Détail avec profil vers la maison de Treytorrens. En jaune, les murs à construire ; en rouge, les murs existants à démolir.

ACV, Gc 573.



Fig. 11 – Autre détail du même plan. Secteur de « L'Abey d'Oron » (Clos des Moines) et de « L'Abey de Montron » (Clos des Abbayes).
ACV, Gc 573.

La réalisation du projet semble cependant avoir été progressive. Un autre document, datant de 1729 et ne portant pas de titre, pourrait avoir été une sorte de plan d'exécution pour le tronçon du Dézaley (fig. 12-14). Le long de cette même route, le mur de parapet sous le Clos des Moines (alors domaine de Leurs Excellences de Berne par le bailli d'Oron) est dit en effet « présentement en ouvrage », tandis que sous le Clos des Abbayes, il est « présentement fait ».

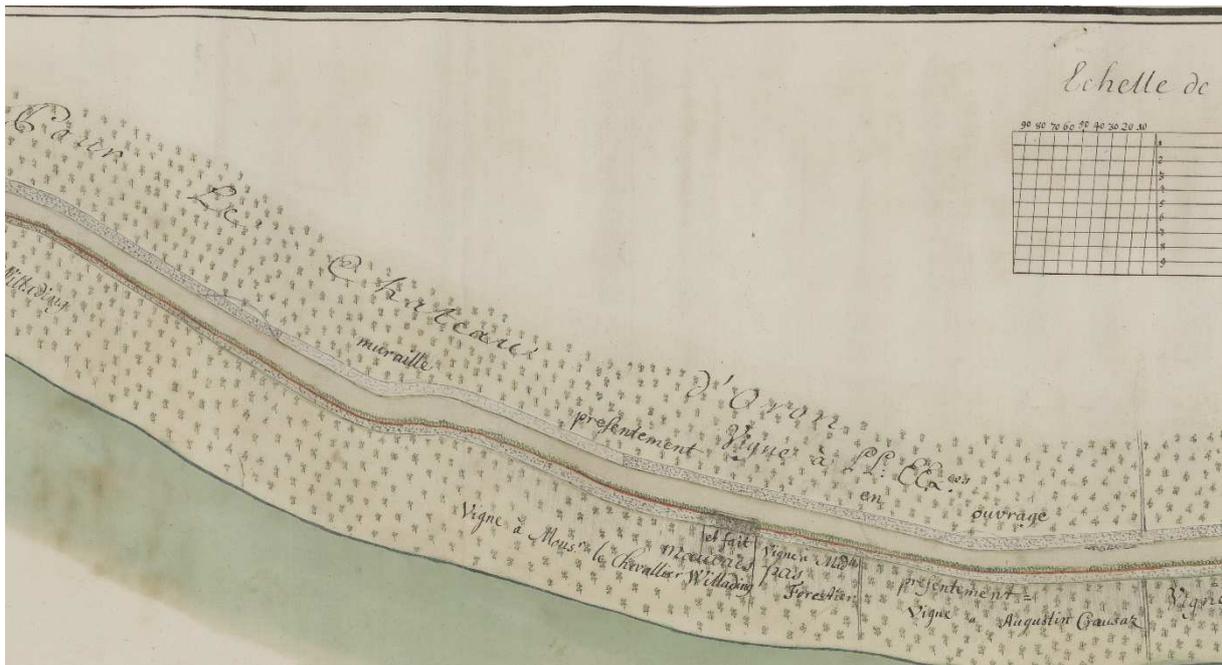


Fig. 12 – Chemin de Lausanne à Vevey, dans le secteur Dézaley-Les Abbayes, 1729. Détail de la partie ouest (Clos des Moines, « pour le Château d’Oron »).
ACV, Gc 578.

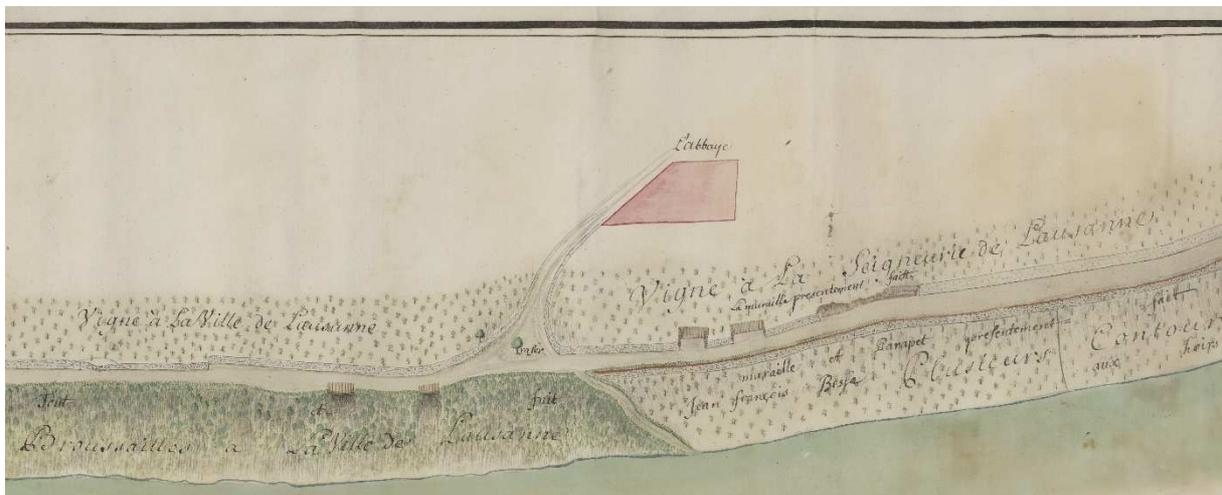


Fig. 13 – Chemin de Lausanne à Vevey, dans le secteur Dézaley-Les Abbayes, 1729. Détail avec le cellier du Clos des Abbayes.
ACV, Gc 578.

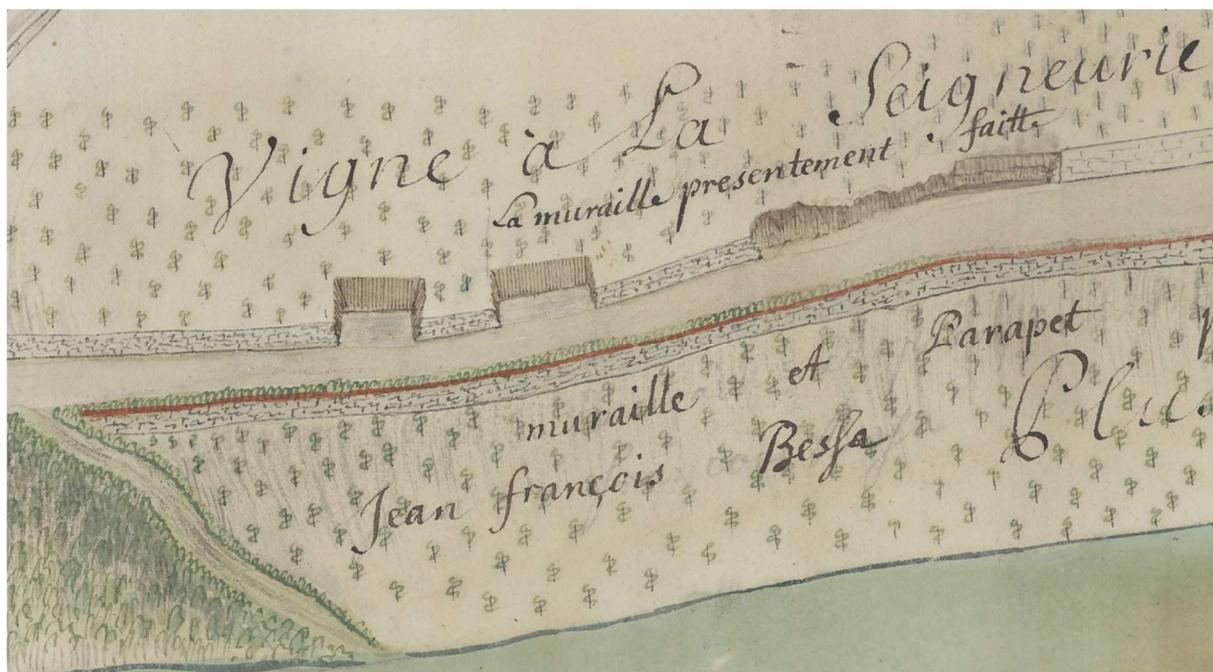


Fig. 14 – Détail plus rapproché du chantier des murs de parapet au Dézaley.

Sur ce même plan, on observe que les vignes descendent parfois jusqu'au rivage et qu'une « muraille » est dressée également sur le bord du chemin côté lac, pour le protéger contre les vagues. La protection de ces vignes littorales était naturellement de la responsabilité de leurs propriétaires ou tenanciers respectifs.

Avec la réserve qu'impose un témoignage qui n'est pas un constat objectif de fonctionnaire ou de scientifique, le récit de Jean Benjamin de Laborde, cité ci-dessus, semble montrer que vers 1780, l'ensemble du tracé était encore loin de présenter un état satisfaisant.

En 1777, Louis Joseph Masquellier réalisa, d'après un dessin de Nicolas Pérignon, une gravure représentant le château de Glérolles et destinée aux *Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques, littéraires, de la Suisse*, publiés en 1780-1786 par le même Laborde et Beat Fidel Zurlauben (fig. 15). Bien que la vue ne soit pas prise depuis le chemin, lequel passe plus à gauche, derrière le château, l'impression que veut donner le tableau, dans le goût préromantique, est celle d'une scène bucolique dans un paysage peu domestiqué. Il y a bien sûr une part d'idéalisation dans cette vue, mais il est significatif qu'elle ne laisse rien entrevoir de la structuration par les murs de vignes. À cet égard, la comparaison avec la fig. 25 est éloquent.



Fig. 15 – Le château de Glérolles et ses environs en 1777. Gravure de Louis Joseph Masquellier sur un dessin de Nicolas Pérignon, publiée dans Jean Benjamin de Laborde et Beat Fidel Zurlauben, Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques, littéraires, de la Suisse, 1780-1786.

ZB ZH / e-rara.

La route Vevey-Moudon

Une des raisons pour lesquelles les travaux d'amélioration de la route Lausanne-Vevey traînèrent autant est que la priorité était donnée à la route Vevey-Moudon (la route dite des Gonelles, passant au-dessus de Saint-Saphorin, par Chexbres et Puidoux)²¹. Or cette construction entreprise dès 1749 pour le côté Lavaux, allait avoir des incidences importantes sur les terrassements des vignes, tout particulièrement aux Faverges.

En 1744, le gouvernement bernois avait institué une fonction de voyer dans chaque commune²². Cette mesure eut aussi pour effet d'introduire une plus grande systématique dans les documents officiels en rapport avec les routes. À Chexbres, par exemple, les travaux d'amélioration, en cette année 1749, entraînent divers remaniements de clos de vignes et de leurs clôtures, pour lesquels des devis sont conservés (fig. 16 et 17).

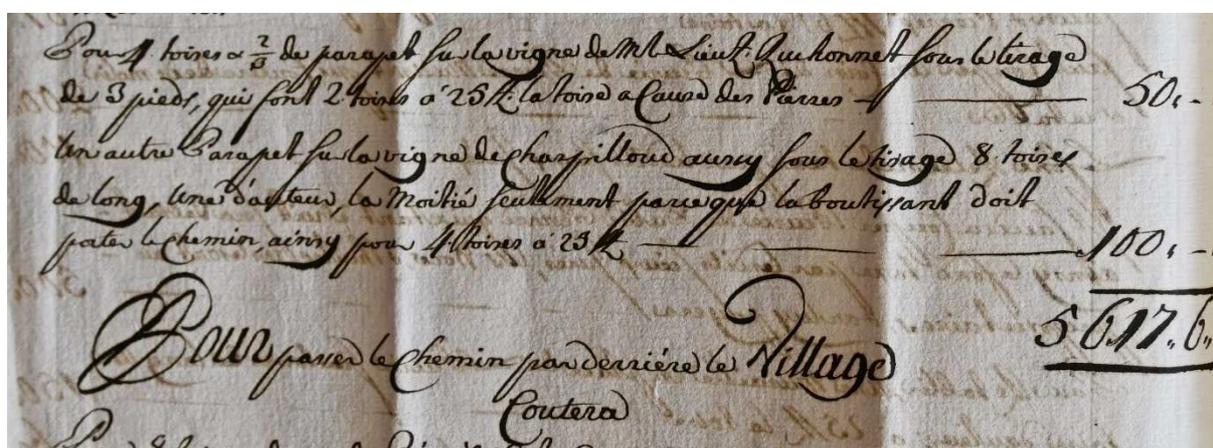


Fig. 16 – Détail d'un devis pour des travaux de maçonnerie liés à l'amélioration de la route à Chexbres en juillet 1749 : « Pour 4 toises [= env. 11 m] et 2/3 des parapets sus la vigne... » ACV, Bm 7.

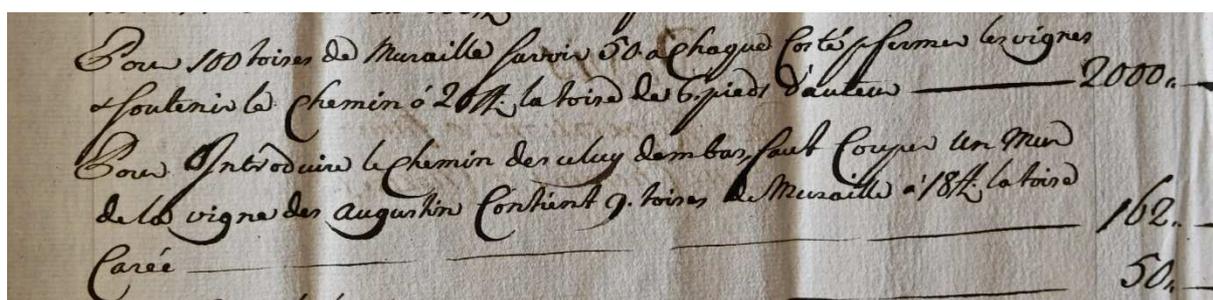


Fig. 17 – Détail du même document que la figure précédente : « Pour 100 toises [= env. 280 m] de murailles savoir 50 à chaque côté pour fermer les vignes et soutenir le chemin... » ACV, Bm 7.

²¹ Voir la notice de l'IVS, VD 16.4.

²² Louis-Daniel PERRET, *Lutry sous le régime bernois*, pp. 112-114.

Les Faverges, un domaine d'exception

Le terrain de recherche qu'offre le domaine des Faverges est doublement intéressant. Premièrement parce qu'il fut directement touché par les travaux qui firent de l'ancien « chemin des Faverges », quasiment privé (voir fig. 2), une grande route publique. Et deuxièmement parce que les très riches archives de l'abbaye d'Hauterive contiennent notamment des livres de comptes qui fournissent nombre de précieux renseignements.

Des murs de vignes, nous l'avons vu, s'y rencontrent au moins depuis le XV^e siècle. Des « charmurs » apparaissent par exemple dans les comptes de 1715/1716, à propos d'un paiement fait aux maçons²³. Mais les mentions se multiplient à partir de 1754 et cette coïncidence avec les travaux routiers n'est sans doute pas fortuite. Et comme ces travaux sur des « murailles » étaient confiés à des maçons de la région, les noms sont souvent cités et les bâtisseurs sortent de l'anonymat. Ainsi des paiements sont-ils régulièrement faits à Maître Joseph Giroud, à Maître Isaac Blondel, à Maître Favre, de Chexbres, et à Maître Pierre Delay²⁴. Dans ces inscriptions comptables, il n'est pas toujours aisé de faire la part de ce qui concerne les bâtiments (le cellier des Faverges et ses annexes) de ce qui se rapporte aux murs de vignes. Il est certain toutefois que les « murailles » désignent toujours des murs d'enclos de vignes ou de jardins, sur lesquels les travaux – de construction ou d'entretien – ont lieu généralement entre avril et juillet.

Quant à la technique de construction, deux observations sont à faire : la première est l'emploi systématique du mortier à la chaux (c'est-à-dire l'exclusion de la maçonnerie de pierre sèche), et d'autre part la mention, en mai 1762, de « plaques pour couvrir la muraille de la cour des Faverges ». Même s'il ne s'agit pas en l'occurrence d'un mur de vigne, on trouve ici une mention ancienne de l'une des deux formes de couverture des murs (l'autre étant le façonnement en arrondi) décrites par Denyse Raymond²⁵.

Les travaux d'aménagement extérieur sur le domaine des Faverges prirent fin vers 1772. Ils furent aussi l'aboutissement d'importantes transformations des bâtiments, entreprises sous l'abbatit d'Emmanuel Thumbé (qui réalisa aussi de grandes transformations à Hauterive même), avec l'appui du procureur Bernard de Lenzbourg, devenu lui-même abbé en 1761. Les documents conservés ne nous renseignent pas sur la coordination avec les travaux entrepris à la même époque par Leurs Excellences de Berne sur leur grande route Vevey-Moudon, mais une telle concertation dut avoir lieu. Quoi qu'il en soit, les religieux d'Hauterive profitèrent de cette occasion pour déployer une conception grandiose de l'aménagement des environs de leur cellier, devenu un bâtiment de prestige environné d'un paysage soigneusement jardiné où l'abbé et ses hôtes pouvaient se mettre en scène en plein

²³ AEF, Z 225.

²⁴ Par ex. : AEF, Z 552, p. 17, mai 1754 (Giroud) ; p. 157, janvier 1758 (Giroud) ; p. 171, avril 1758 (Giroud) ; p. 319, mai 1762 (Favre) ; p. 348, mai 1763 (Blondel) ; p. 428, juillet 1767 (Delay).

²⁵ Denyse RAYMOND, « Les créateurs anonymes », pp. 93-94 et fig. 1.

pays protestant... Une telle appréciation n'a rien d'exagéré ni de fantaisiste, tant elle trouve son expression dans une représentation qui constitue la célébration finale des travaux (fig. 18). Cette aquarelle du père cordelier Joseph Meuwly, datant de 1772 environ, constitue un véritable hommage aux murs de vignes : des murs qui ne sont plus de simples clôtures au tracé zigzaguant au gré des limites de propriétés, mais de grandes lignes de structuration horizontales du paysage. La nouvelle route (le « nouveau grand chemin tendant de Moudon à Vevey », voir fig. 19, à comparer avec la fig. 2), quoique publique, y est totalement intégrée, et le rythme imprimé par ses parapets se poursuit dans les lignes des murs qui retiennent la pente jusqu'à la chapelle d'Ogoz.



Fig. 18 – Vue des Faverges. Aquarelle du P. Joseph Meuwly, vers 1772. Une véritable célébration de la nouvelle route et des aménagements paysagers : parapets et longs murs de soutènement sur le vignoble en pente jusqu'à la chapelle d'Ogoz.

MAHF.

Quelques années plus tôt, en 1766, avait été établie une « carte régulière, géométrique et spécifique » des biens-fonds relevant du domaine des Faverges, mais celle-ci suggère à peine les nouveaux murs qui ne servaient pas à délimiter des propriétés (fig. 19). Son propos était en effet différent de celui de la vue de Joseph Meuwly. L'axe de la route y est en revanche très présent.



Fig. 19 – Détail de la « Carte régulière, géométrique et spécifique... » des terres relevant des Faverges, 1766.

AEF, CP I, 988.1.

C'est en 1829 seulement que les longs murs de soutènement entre les Faverges et Ogoz connurent leur première inscription sur un plan géométrique (fig. 20-21).

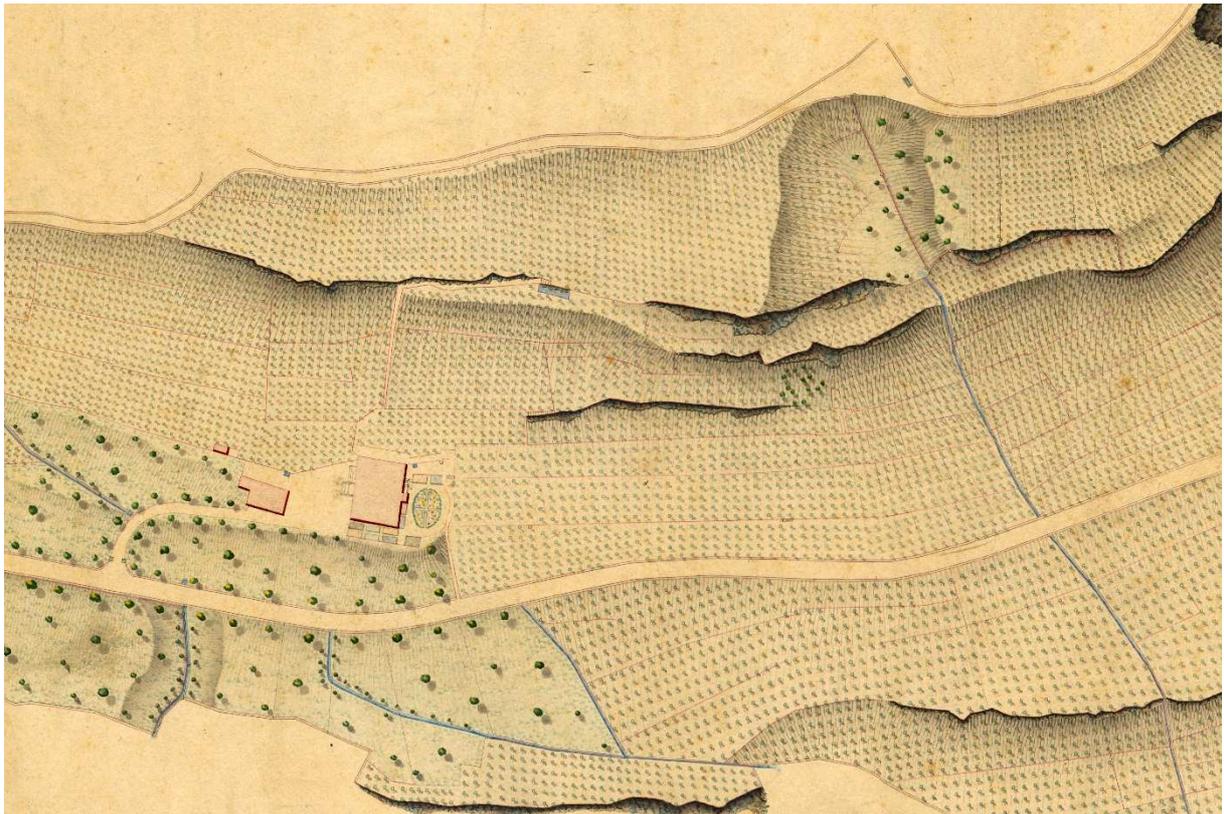


Fig. 20 – « Plan géométrique du domaine des Favarges, situé sur le territoire de St-Saphorin au district de Lavaux, appartenant à la Vénérable Abbaye d'Hauterive de Fribourg », 1829. Pour la première fois, les murs de soutènement n'ayant pas valeur de limites de propriétés figurent sur un plan géométrique. Voir pour comparaison la vue aérienne actuelle, fig. 32. AEF, CP I, 988.3.

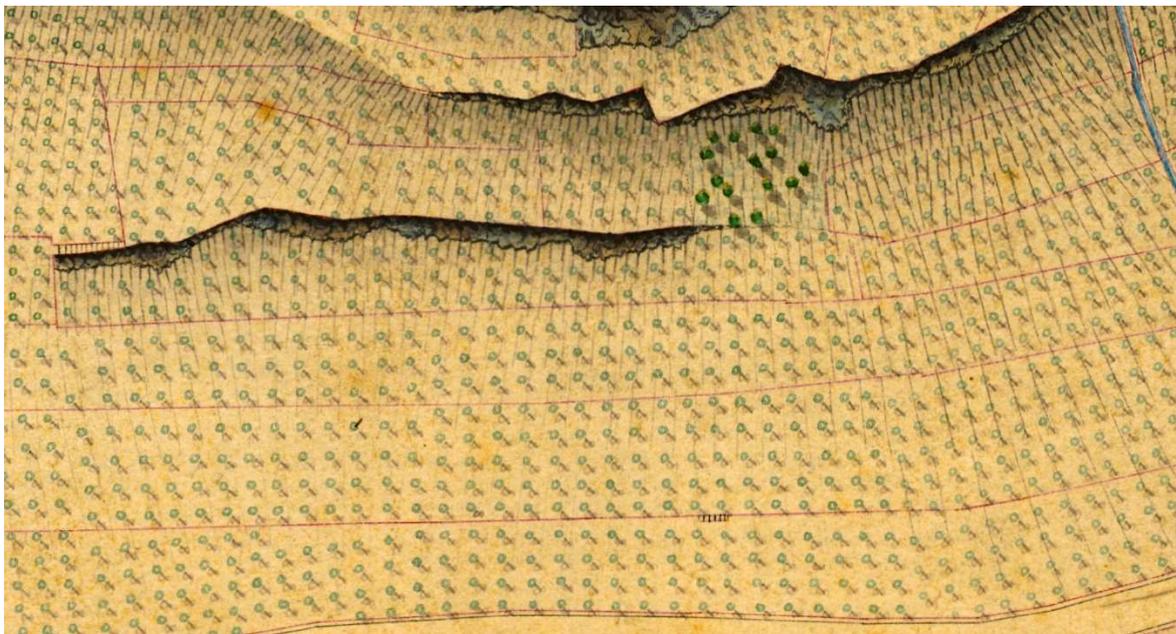


Fig. 21 – Détail rapproché de la figure précédente, montrant en bas et à gauche les escaliers le long des murs, première représentation de ce genre de construction.

Les grands travaux au Dézaley

Le cellier des Faverges avait été la première implantation viticole en Lavaux au XII^e siècle. Six siècles plus tard, les Fribourgeois furent ainsi de nouveau pionniers en terre vaudoise, avec leur nouveau type de murs de vignes. L'autre grand domaine, celui du Dézaley, n'allait suivre le mouvement que tout à la fin du XVIII^e siècle, l'initiative en revint à la Seigneurie de Lausanne, alors propriétaire du seul Clos des Abbayes (anciennement Montheron), respectivement ensuite à la Ville, qui fit l'acquisition du Clos des Moines (anciennement Hautcrêt, puis bailli d'Oron) en 1803. Comme ailleurs, des travaux de construction ou d'entretien de « murailles » se rencontrent dans les comptes tout au long du XVIII^e siècle²⁶. En 1763, par exemple, la Seigneurie de Lausanne s'estima lésée par la répartition des frais de construction et d'entretien des murailles « au chemin du Dézaley tendant au lac » avec le bailli d'Oron²⁷. Mais c'est à partir de 1794 que fut entrepris un aménagement systématique et de grande envergure, complétant ce qui avait été amorcé quelques dizaines d'années plus tôt avec les murs de parapet de la route longeant le lac. Le plan établi à cette occasion, sur mandat donné en avril 1793 par la Chambre de fabrique au banneret du Bourg et au contrôleur général, révèle le caractère systématique et novateur (pour le Clos des Abbayes) des travaux prévus (fig. 22-23). On y voit les longues lignes des nouveaux murs de soutènement à créer, sur des grandes surfaces en pente où il n'en existait pas jusqu'alors. Le plan est également accompagné de dessins de profils et de notes détaillées sur l'état des murs existants et les exigences techniques quant aux nouveaux à construire :

« Les lignes doubles lavées à l'encre de Chine désignent les murs à chaux qui existent actuellement, dont la plupart sont très irrégulièrement construits et quelques-uns même inutiles (...) »

Celles lavées en rouge désignent les nouveaux murs à construire, au moyen desquels la pente sera réduite à environ trois pieds [=0,88 m] par toise [=2,93 m] [soit une pente d'environ 30%] (...) »

Il existe dans le Grand, comme dans le Petit Clos une quantité de murs crus, les plus irrégulièrement construits, qui occupent beaucoup de terrain inutilement, qui ne sont pas marqués sur ce plan (...) »

Ces murs « crus » ou empierrements de pierre sèche, dont on souligne la piètre qualité, marquaient probablement de simples limites sommaires et ne pouvaient remplir de manière satisfaisante une fonction de soutènement. Ils sont à rapprocher des « murgères » des vignobles valaisans, ces « entassements soigneusement construits [qui] contribuaient à structurer le parcellaire²⁸ ».

²⁶ Voir Gilbert COUTAZ : « La région du Dézaley », pp. 102-104.

²⁷ AVL, D 350, Journal Œconomique, 9 novembre 1763.

²⁸ Pierre DUBUIS, Chantal AMMANN-DOUBLIEZ et al., « Autour de la vigne : renouveler, structurer et surveiller », p. 101.

Le projet dessiné en 1794 est mis à exécution progressivement, et ici comme aux Faverges, les maçons ne sont pas anonymes ; le 6 janvier 1795, la Chambre de fabrique de la Ville approuva le devis de Jérémie François Margot pour la construction de 54 toises de murs (soit une longueur de près de 160 m)²⁹.



Fig. 22 – Plan géométrique du vignoble des Abbayes au Dézaley, 1794
 AVL, Chavannes, C 364.

²⁹ Autres noms de maçons : Jean Anthoine Samson (1745), Anthoine Louis Favre (1754, AVL, Chavannes, D 134, f. 116v).

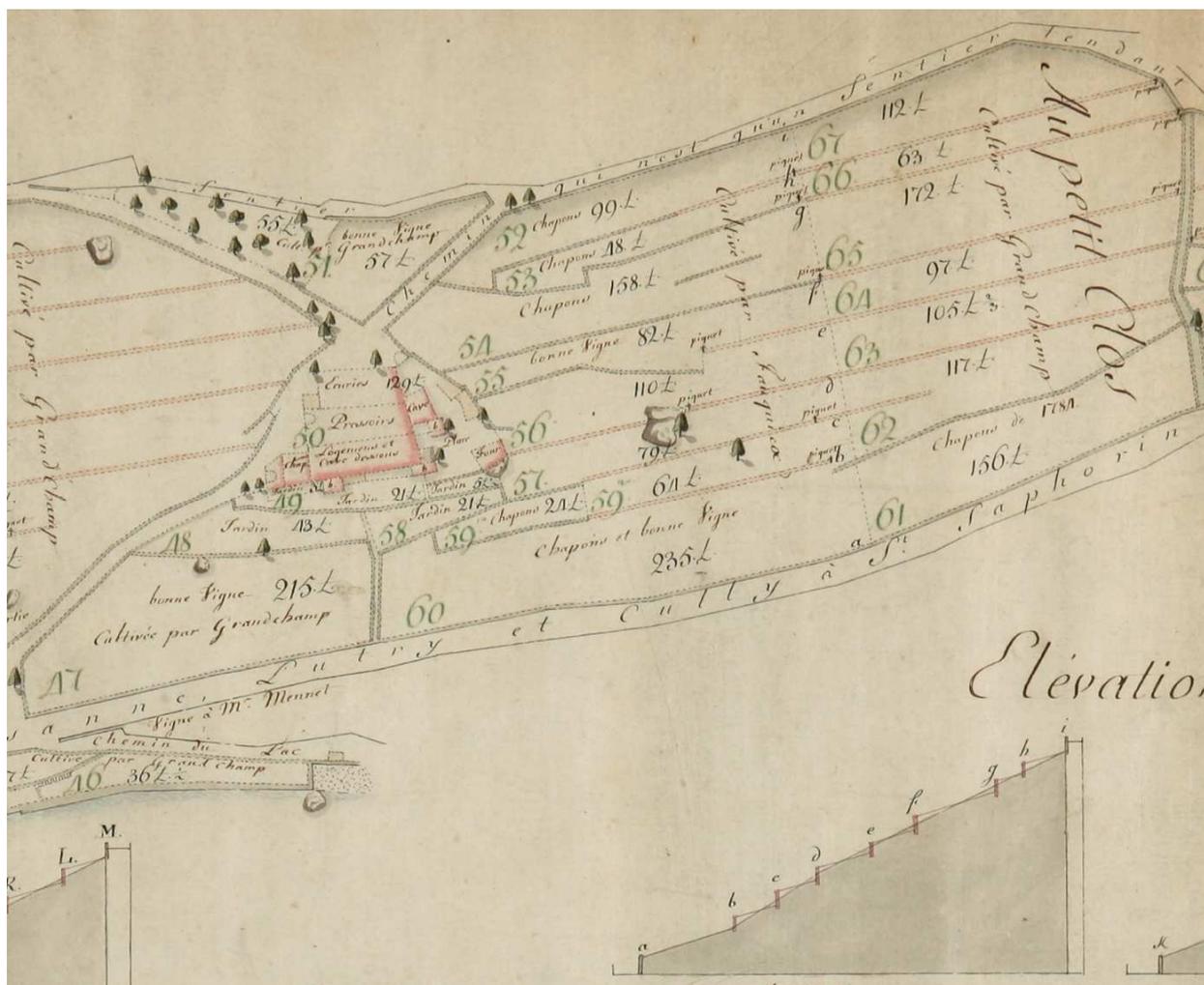


Fig. 23 – Détail du précédent. En noir, les murs existants ; en rouge, les murs à construire.

Sous le nouveau régime cantonal introduit en 1803, la Ville de Lausanne, devenue propriétaire du Clos des Moines, y entreprit en 1808 des travaux de soutènement très semblables à ceux réalisés peu avant au Clos des Abbayes. Le plan correspondant est conçu de manière tout à fait similaire (fig. 24).

En même temps, les travaux de correction de la route vers les moulins sous Rivaz (acquis par l'État en mai 1807) furent l'occasion de nombreuses discussions à propos de murs à rectifier ou à construire pour enclore ou soutenir des terrasses de vignes, et des indemnisations des propriétaires qui durent céder une partie de leurs terrains pour laisser la place à la nouvelle route³⁰.

³⁰ ACV, K IX, 120/3 (1803-1811).

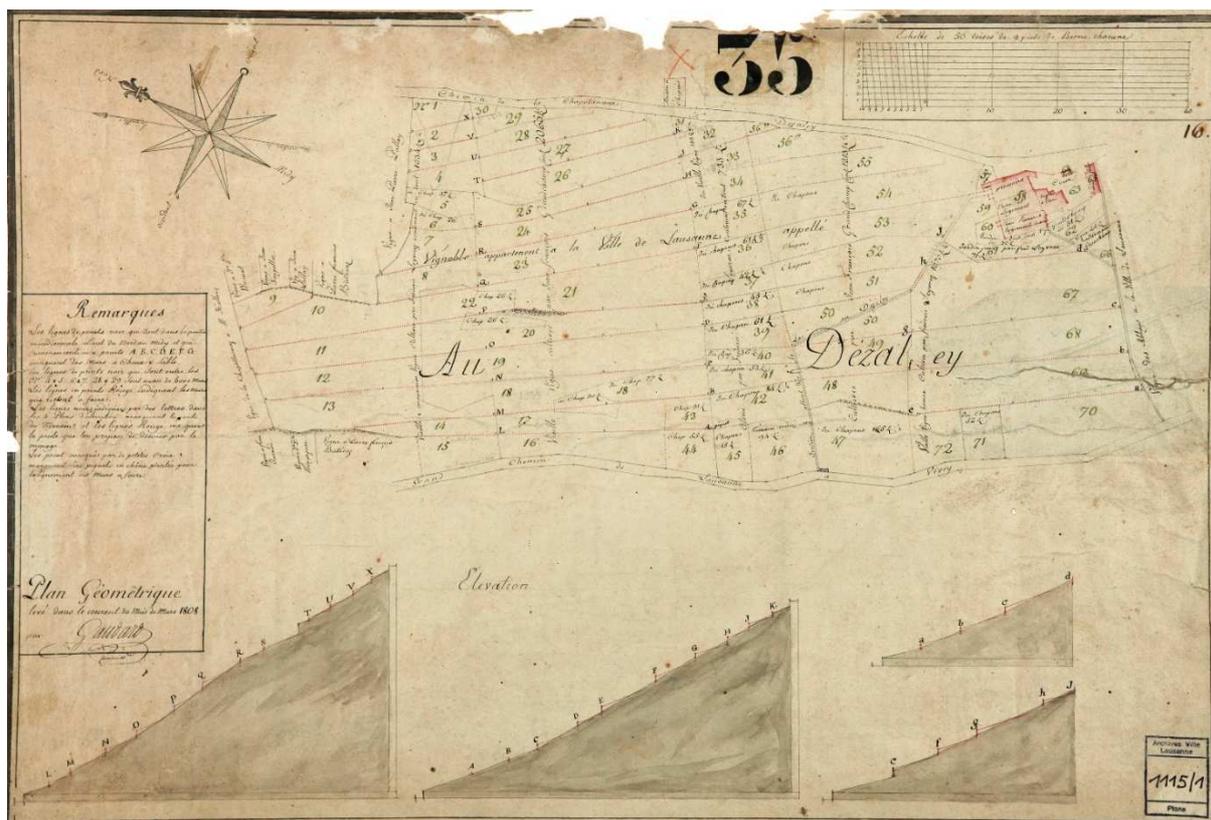


Fig. 24 – Plan géométrique du Clos des Moines, par le commissaire-arpenteur Gaudard, mars 1808.

AVL, Plans des domaines viticoles, 1115/1.

Dans les deux domaines du Dézaley, la construction et l’entretien des murs de terrasse restèrent une préoccupation constante. On peut s’en faire une idée par le volumineux dossier laissé par un procès qui en 1846 opposa les vignerons fermiers – locataires de longue date – de ces domaines à la Ville de Lausanne³¹. Le litige portait notamment sur la rémunération des travaux pour les murs de soutènement. Les plaignants obtinrent finalement gain de cause. De cette profusion de procédure, nous ne retiendrons ici que les descriptions détaillées des maçonneries à réaliser, dont il vaut la peine de citer de larges extraits. Les pierres sont de provenance locale et obtenues, soit par l’épierrement des vignes, soit par minage. Ensuite vient la mise en œuvre :

« Les fondations seront prises à un pied en dessous de la terre remuée et de manière à être assises sur un fond solide, et incliné, de manière à être à angle droit avec le parement extérieur du mur. Pour les escaliers [...], elles seront creusées en gradins de plus de deux pieds, avec inclinaison inverse à la pente du sol. [...]

La maçonnerie commencera avec une épaisseur du tiers au moins de la hauteur du mur [...]. Les premières assises seront construites avec les pierres de plus gros volume, et placées sur un lit de mortier suffisant ; toutes les pierres pour les murs

³¹ AVL, Haemmerli 221.5.1-221.5.2.

seront de bonne qualité, prises sur ou dans le domaine, en employant préférablement celles existant en dessous de la construction, et que chaque minage suffise autant que possible à la fourniture des pierres que réclame le mur supérieur. Elles seront construites avec un parement perpendiculaire derrière, et parement à l'extérieur, avec talus de 12 à 20 lignes [=2,5 à 4,2 cm] par pied [=30 cm], suivant qu'il sera indiqué à mesure que chaque terrasse sera entreprise. Les pierres seront placées en liaison et par lits de niveau dans le sens de la longueur des murs et perpendiculairement au parement extérieur; elles seront bien gisantes, nettes de terre, et aussi grosses que possible. Les murs seront construits à mortier, à deux pieds d'épaisseur dès le parement extérieur, depuis les fondations à la retranche [= ressaut] qui se fera à trois pieds en dessous de la plus grande hauteur du mur; dès la retranche aux couverts, il sera à plein mortier, recrépi des deux côtés. [...]

Les murs seront couverts de pierres plates et droites ayant 17 à 18 pouces [=42 à 45 cm] de largeur, et 4 pouces [=10 cm] au moins d'épaisseur. Les marches des escaliers auront 25 pouces [=62,5 cm] de longueur, 10 à 11 pouces [=25 à 27,5 cm] de largeur, elles seront d'une seule pièce et feront autant que possible l'épaisseur totale de la marche, qui ne passera pas 6 ½ pouces [=16,25 cm], elles seront égales sur la totalité de la rampe, de manière à être au fil à leurs angles³². [...]

Les recrépissages ne se feront qu'après que le mur aura été reconnu être convenablement construit et accepté par l'inspecteur; ils ne recouvriront que les joints avec du mortier clair.

La quantité de mortier qui sera employée est calculée dans la proportion d'un char de chaux vive, de la première qualité, pour quatre toises carrées [=12 m²] de mur [...] et il y entrera une partie volume de chaux vive pour trois parties de sable siliceux, qui devra être pur, grenu et de grosseur convenable.

La chaux devra être de Savoie ou Villeneuve, maigre et de première qualité. »

Les actes du procès font mention d'un premier bail datant de 1809, et de construction de nouvelles terrasses à partir de 1826, ce qui, reconnurent les juges, avait « considérablement augmenté la valeur des propriétés de Lausanne ».

Les travaux que s'étaient engagés à réaliser les locataires du domaine portaient sur 876 toises de murs de soutènement. Ce chiffre équivaut à une longueur de 2628 m, ce qui peut paraître considérable, mais selon une estimation très sommaire d'après l'état actuel en vue aérienne, cela représente approximativement entre un tiers et une petite moitié des longueurs de murs totales des deux domaines du Dézaley.

³² Le profil prescrit pour les marches d'escalier correspond presque exactement au standard actuel (haut. env. 17 cm / giron env. 26 cm).

La perception par les voyageurs et les artistes

Les transformations du paysage de Lavaux opérées entre 1750 et 1820 environ n'échappèrent pas aux observateurs. En 1817, Louis Simond (1767-1831), riche commerçant lyonnais établi à Genève, décrit une route d'excellente qualité, mais très étroite, et fut frappé par la présence des murs :

« *De retour à Vevay nous sommes allés à Lausanne en trois heures, par une excellente route, mais si étroite que deux voitures ne s'y croiseraient pas sans précaution, et les célèbres vignobles de Lavaud, qu'elle traverse, ont trop de valeur pour qu'on remédie volontiers à ce défaut de largeur (...); toutes les propriétés sont encloses de murs, et l'on voit à peine un arbre ou un brin d'herbe. (...)*³³. »

Le changement qui affecta les abords du château de Glérolles fut particulièrement spectaculaire. Après la vue dessinée en 1777 par Pérignon (voir fig. 15), celle publiée en 1820 dans le *Voyage pittoresque* montre un tout autre paysage, outre la récente très décapitation de la tour du château : un chemin large et bordé de parapets soigneusement dressés, des murs de soutènement proprement étagés qui sont bien mis en évidence comme une caractéristique majeure du paysage (fig. 25).

³³ *Voyage en Suisse, fait dans les années 1817, 1818 et 1819*, tome I, Paris, 1822, pp. 287-288.



Fig. 25 – Vue de Glérolles et de St-Saphorin. Gravure coloriée de Johann Hürlimann d'après un dessin de Johann Jakob Wetzel, figurant dans le Voyage pittoresque au lac de Genève ou Léman, Zurich : Orell Fussli, 1820.
ZB ZH, Graphische Sammlung.

Le texte en rapport avec la gravure le souligne encore :

« ...C'est là, où l'on se trouve au milieu de la contrée connue sous le nom de La Vaux (en allemand Riffthal) renommée pour l'abondance et la qualité de ses vins, et remarquable surtout par la quantité des murs qui soutiennent des terrains prêts à s'écrouler. C'est le triomphe du travail et de l'industrie, que cette chaîne de terrasses couvertes de ceps, qui sur une largeur de près de trois lieues³⁴ s'élèvent, par étages, des bords du lac au sommet des collines³⁵. » (Orthographe modernisée).

Les murs de soutènement, éléments d'une viticulture scientifique

Les progrès scientifiques du Siècle des Lumières profitèrent également à la viticulture, et les années d'intensification des constructions systématiques de murs de soutènement dans le vignoble de Lavaux furent aussi, dans le contexte européen des

³⁴ Avec une lieue valant environ 5200-5300 mètres, cette quinzaine de kilomètres correspond en effet approximativement à l'étendue du territoire de Lavaux entre Lutry et Corsier.

³⁵ *Voyage pittoresque au lac de Genève...*, pp. 36-37.

doctrines physiocratiques, celles de propositions visant à l'amélioration de la qualité des vins.

L'élite cultivée ouverte aux progrès scientifiques et soucieuse de la prospérité du pays créa en 1759 la Société économique de Berne, première du genre en Europe continentale, et qui fut particulièrement active dans le Pays de Vaud³⁶. Son organe, les *Mémoires et observations recueillies par la Société œconomique de Berne*, joua un rôle de premier plan dans la diffusion des idées nouvelles sur l'agriculture et l'économie.

Deux études y furent publiées qui intéressent directement notre sujet. Le premier cahier de 1763 contient deux mémoires « sur l'abus du fumier dans la culture des vignes ». Dans le premier, dû à M. Lereche, pasteur à Chexbres et membre de la Société économique de Vevey, l'auteur décrit des moyens de suppléer à l'emploi du fumier, dont il préconise la suppression ; il s'agit notamment, dans la « bonne police » qu'il imagine, de pratiquer des labours réguliers que favoriseraient des murs bien construits, ce par quoi il laisse entendre que cette pratique n'est pas encore systématique :

« Des murs un peu élevés, & de fréquentes portées de terre, pareraient aux inconvénients des abondantes pluies pour les vignes en pente ; dans les vignes de ce genre pourrait encore être laissée dans le bas une certaine portion vacante, qui chaque année fournirait des portées de terre équivalentes, ou peu s'en faut, à du fumier³⁷. » (Orthographe modernisée)

Puis en 1766, M. de Felice, de Morat, publia un « essai sur les moyens de perfectionner les vins du Canton de Berne », qui examine aussi les problèmes posés par la pente :

« Une vigne pour produire du bon vin doit être penchante. Dans cette exposition les vapeurs n'y séjournent pas & le soleil y répand mieux sa chaleur. Si la pente a plus de quarante à quarante-cinq degrés, il y faut des murs de distance en distance, qui la mettent à cette pente-là. Ce sont des murs secs ou à chaux & à sable, ou simplement recrépis. S'ils ont une longueur un peu considérable, ou quelque hauteur, on les fera en rentrant au milieu & courbes en dedans, afin que la poussée des terres agisse sur les deux extrémités, qu'on aura soin de construire de gros & pesants matériaux. Il n'est pas difficile de comprendre les raisons d'un tel procédé³⁸. » (Orthographe modernisée)

³⁶ Emil ERNE, art. « Sociétés économiques », in : *DHS*, version en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016420/2017-11-27/>

³⁷ *Mémoires et observations recueillies par la Société œconomique de Berne*, 4, 1763/1, p. 30 (version en ligne : <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=soe-001:1763:4::1060#80>).

³⁸ *Mémoires et observations recueillies par la Société œconomique de Berne*, 7, 1766/2, pp. 158-159 (version en ligne : <https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=soe-001%3A1766%3A7%3A%3A314#456>).

L'ère du simple empirisme pragmatique des murs de clos était révolue. Le vignoble en terrasses avec ses murs de soutènement avait fait ainsi son entrée dans le discours sur la viticulture scientifique.

Du Romantisme à l'ère industrielle

Ces années 1820 qui marquèrent la fin d'une étape importante d'aménagement systématique du paysage viticole furent aussi celles d'un regard romantique sur ces vignobles ancestraux du jeune canton de Vaud, et de leur appropriation dans le discours patriotique.

Dans l'*Essai statistique sur le Canton de Vaud*, du doyen Bridel, la description géographique du pays dit aussi l'admiration pour l'imposant ouvrage que constituent les terrasses de Lavaux :

« Cette contrée que les Allemands appellent *Ryffthal*, est renommée par la qualité et la quantité de ses vins, et remarquable par la multitude de murs qui soutiennent des terrains prêts à s'écrouler ; c'est le triomphe du travail et de l'industrie que cette chaîne de terrasses qui sur une longueur de près de trois lieues se graduent par étages, des bords du lac au sommet des collines ; en divers endroits on en compte jusqu'à 40 posées les unes au-dessus des autres ; la vigne y est parfaitement cultivée, et la plupart des habitants de ce district n'ont point d'autre occupation³⁹. » (Orthographe modernisée)

On observe au passage que de larges parties du texte se retrouvent dans le *Voyage pittoresque*, publié deux ans plus tard chez le même éditeur, Orell & Füssli à Zurich, cité plus haut.

Chez Juste Olivier (1807-1876), l'évocation du paysage se teinte de lyrisme :

« Les vignes pendent sur les eaux qu'elles embaument au printemps du parfum des résédas et des violettes. Leurs terrasses se superposent jusqu'au sommet des pentes rapides : des taillis de ronces et d'épines, surmontés de quelques arbres craintifs devant l'escarpement, les occupaient jadis. Un tapis monotone remplace aujourd'hui cette verdure qui devait être plus variée, mais grêle et souvent interrompue par le rocher. J'aime ici le travail de l'homme ; la beauté de la nature n'y a pas tout perdu : ces pentes regrettent leurs ombrages, mais elles n'en sont que plus hardies dans leur nudité. J'aime à voir ces terrasses se tendre audacieusement leurs étages ; et les murs s'ajouter aux murs comme une immense échelle de pierre qui essaierait de gravir les airs⁴⁰. » (Texte publié en 1837)

La perception romantique est encore présente dans certaines vues d'artistes. En plus de la vue de Glérolles évoquée ci-dessus (fig. 25), donnons-en ici un autre exemple, qui met en situation vivante la réalité des murs de vignes dans le paysage (fig. 26).

³⁹ Philippe-Sirice BRIDEL, *Essai statistique...*, pp. 106-107.

⁴⁰ Juste OLIVIER, *Le canton de Vaud*, t. 1, p. 90.

Cette vue est également tirée du *Voyage pittoresque* et montre Vevey avec au premier plan quelques éléments typiques des murs de clos : porte de bois, escalier avec muret apparemment en pierre sèche.



Fig. 26 – Vue de Vevey. Gravure coloriée de Franz Hegi d’après un dessin de Johann Jakob Wetzel, figurant dans le Voyage pittoresque au lac de Genève ou Léman, Zurich : Orell Fussli, 1820.

ZB ZH, Graphische Sammlung.

L’ère industrielle, pourtant, n’allait pas tarder à poindre. Les plans cadastraux sont établis avec une précision et une systématique croissantes. Les murs de soutènement sont distingués des limites de parcelles, comme le montre par exemple un plan de Saint-Saphorin (fig. 27).



*Fig. 27 – Plan cadastral de Saint-Saphorin, 1828-1830, détail du secteur à l’est du village. Le dessin distingue nettement les murs de parapet ou de soutènement (trait double) des limites de propriétés (trait simple).
AC Saint-Saphorin.*

Une étape suivante fut franchie avec la mise en service des lignes ferroviaires, qui posèrent des exigences plus strictes en matière de murs de soutènement : ce fut d’abord Lausanne-Villeneuve en 1861, puis Lausanne-Berne en 1862 et enfin Vevey-Puidoux-Chexbres en 1904. Autant de grandes saignées horizontales à travers le paysage de Lavaux, avant la construction de l’autoroute. Des plans très précis furent établis, notamment pour régler la question des expropriations sur les tracés et réaliser les abornements définitifs. Nous en reproduisons ici un exemple concernant le territoire de Chardonne, qui montre des tracés très précis de murs et d’escaliers de vignes à l’intérieur des parcelles (fig. 28).

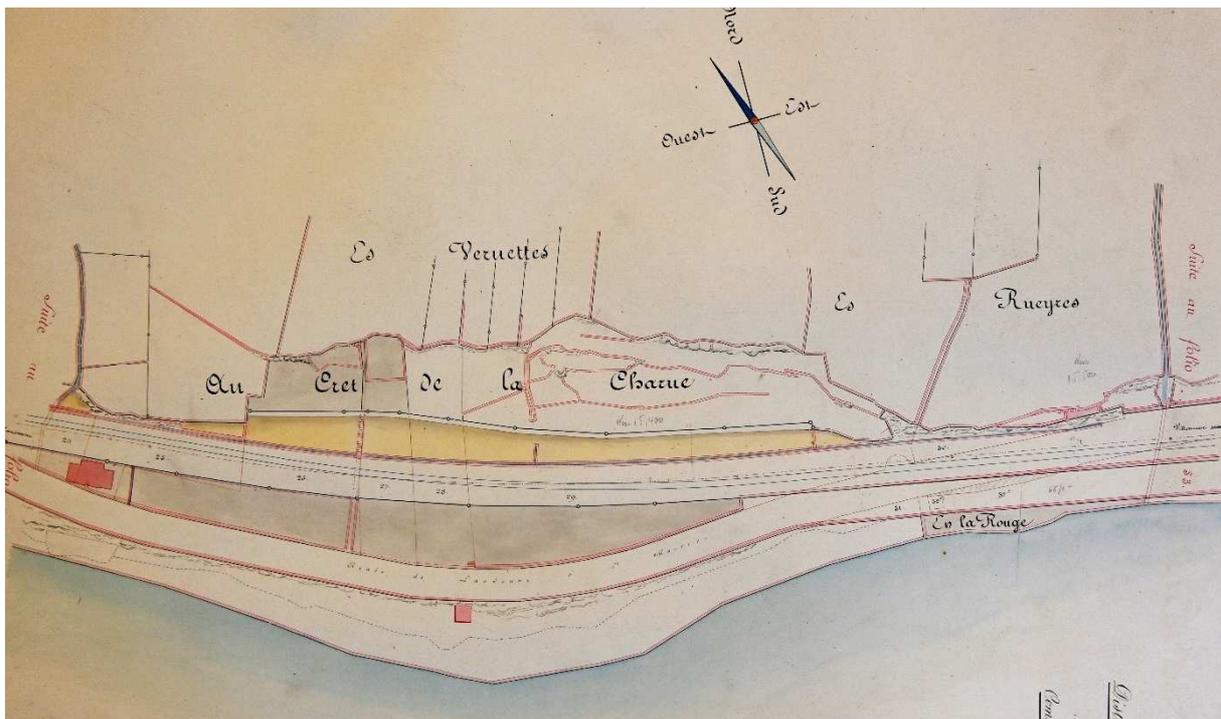
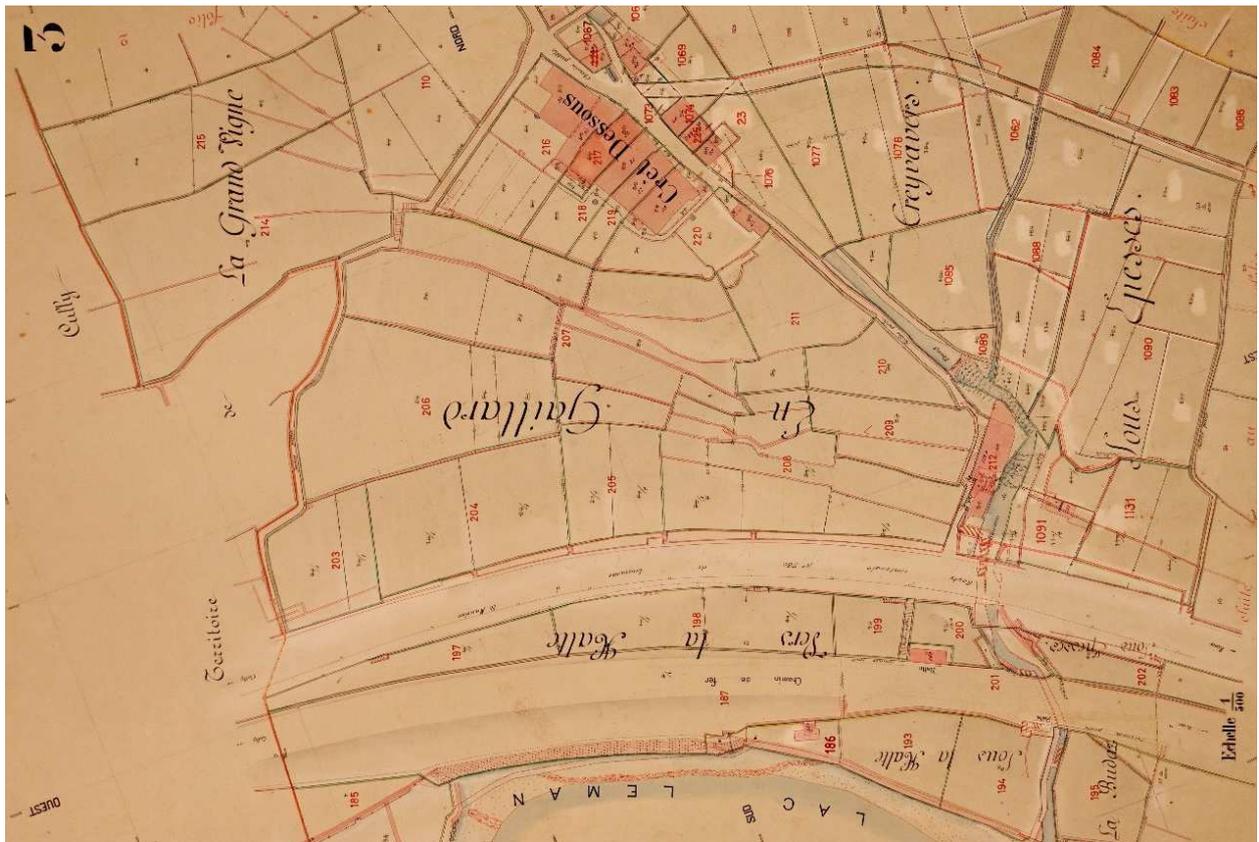


Fig. 28 – Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses. Plan d'abornement. Section Lausanne-Villeneuve, 1868. Secteur de la commune de Chardonne, juste à l'ouest de la limite avec Corseaux. Les murs et les escaliers de vignes à l'intérieur des parcelles sont dessinés très précisément. CFF Historic, PL 173.00005.03, f. 52

Un plan d'Épesses (fig. 29-30), non daté mais probablement dressé dans le même contexte, présente des caractéristiques similaires. La comparaison avec la vue aérienne actuelle (fig. 31) est une bonne illustration de la permanence des murs de vignes.

Le même exercice peut être fait avec les vignes des Faverges à Saint-Saphorin, par la comparaison des figures 19 et 32.



*Fig. 29 – Épesses, secteur entre la halte CFF et le hameau de Crêt-Dessous. Plan géométrique postérieur à la construction du chemin de fer (1861). Image retournée pour faciliter la comparaison avec la vue aérienne actuelle (fig. 31).
AC Bourg-en-Lavaux, carton GA 5, plans sans titre ni date.*

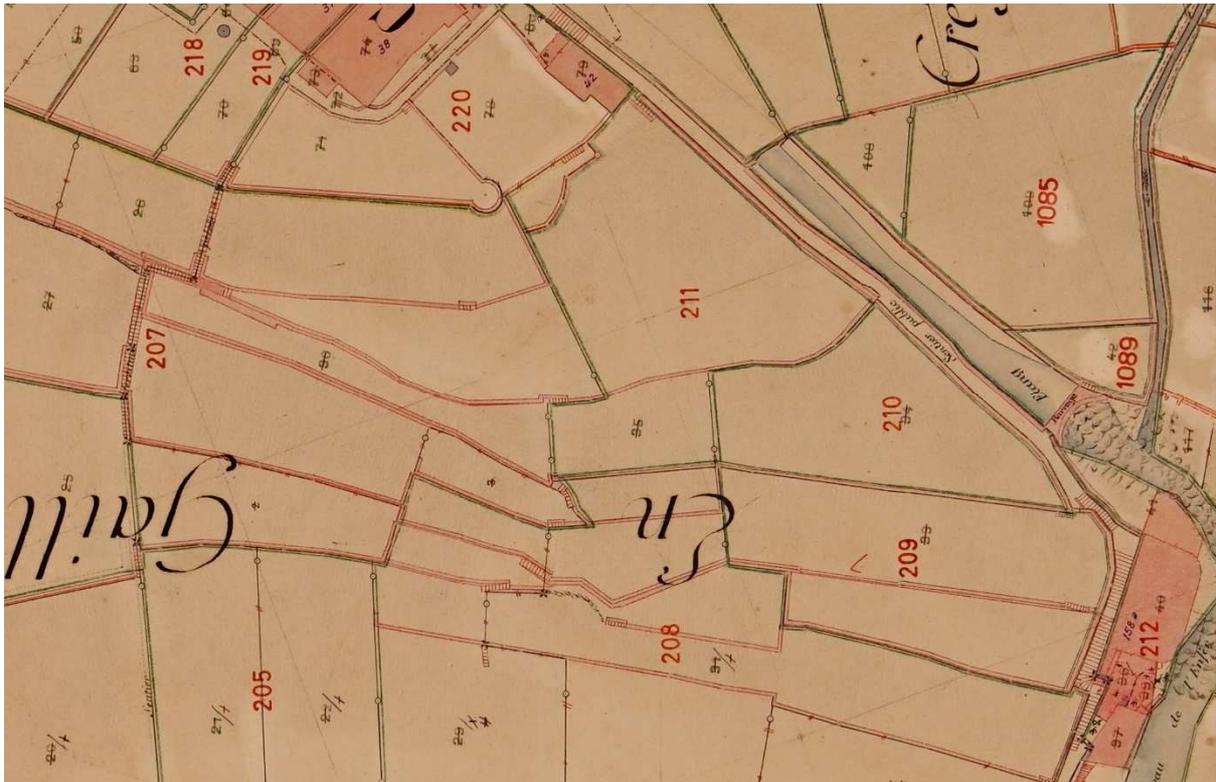


Fig. 30 – Épesses, détail du plan précédent, montrant divers escaliers des murs de vignes.



Fig. 31 – Pour comparaison avec les deux figures précédentes : vue aérienne actuelle. Office fédéral de topographie.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
In collaburaziun cun il Canton

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale.
Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elle porte à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'impartialité de ces informations. Droits d'auteur: autorisés de la Confédération suisse. http://www.disclaimer.admin.ch/informations_juridiques.html

© CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC



*Fig. 32 Pour comparaison avec la figure 20 : vue aérienne des hauts de Saint-Saphorin. À gauche, le domaine des Faverges, à droite la Salenche et en haut le domaine de Rueyres-Ogoz. Une illustration de la permanence des murs de vignes comme éléments de structuration du paysage.
Office fédéral de topographie.*

Les soutènements le long de la voie ferrée firent (et font encore) l'objet d'améliorations permanentes. Un dessin de 1892 en témoigne :

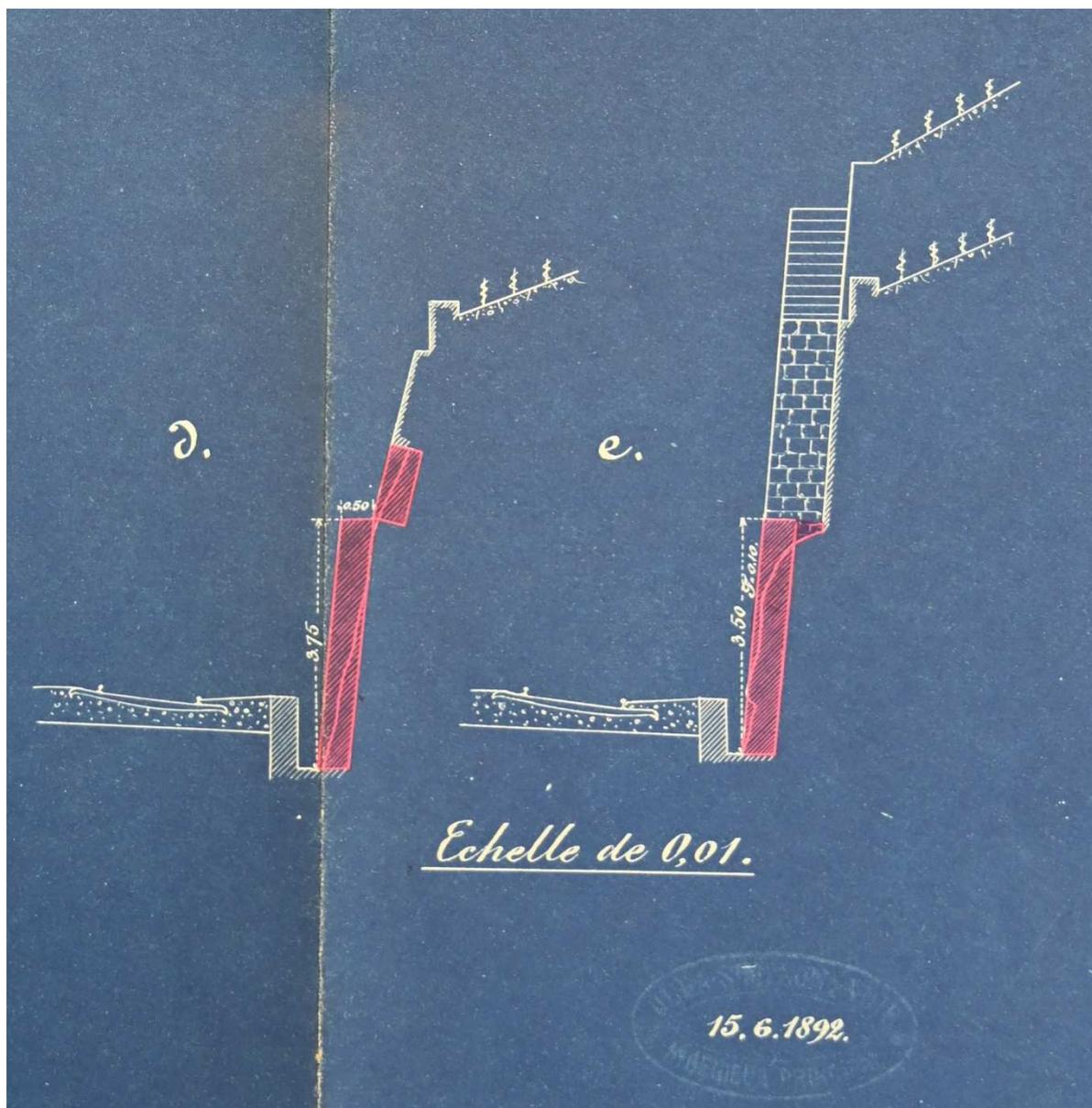


Fig. 33 – Profils de murs de soutènement le long de la voie ferrée au Dézaley.
CFF Historic, VGB GEM CFFLS05-056

L'insertion de ces nouveaux ouvrages de soutènement dans le profil du vignoble apparaît de manière très explicite sur un dessin auquel nous n'avons eu accès qu'en reproduction (fig. 34). Les informations à disposition n'ont pas permis une localisation exacte⁴¹.

Quant aux innovations apportées par les travaux ferroviaires dans les matériaux et les techniques de construction, il en sera brièvement question dans le chapitre suivant.

⁴¹ Ce dessin est reproduit dans le volume 3, *Les Artisans*, de l'Encyclopédie vaudoise (Lausanne, 1972), p. 105, sans référence précise d'archives (simplement ACV). Nos recherches, tant aux ACV qu'aux archives CFF Historic, n'ont donné aucun résultat. Les archives de l'Encyclopédie vaudoise, déposées aux ACV, sont actuellement en cours d'inventorisation et donc inaccessibles.

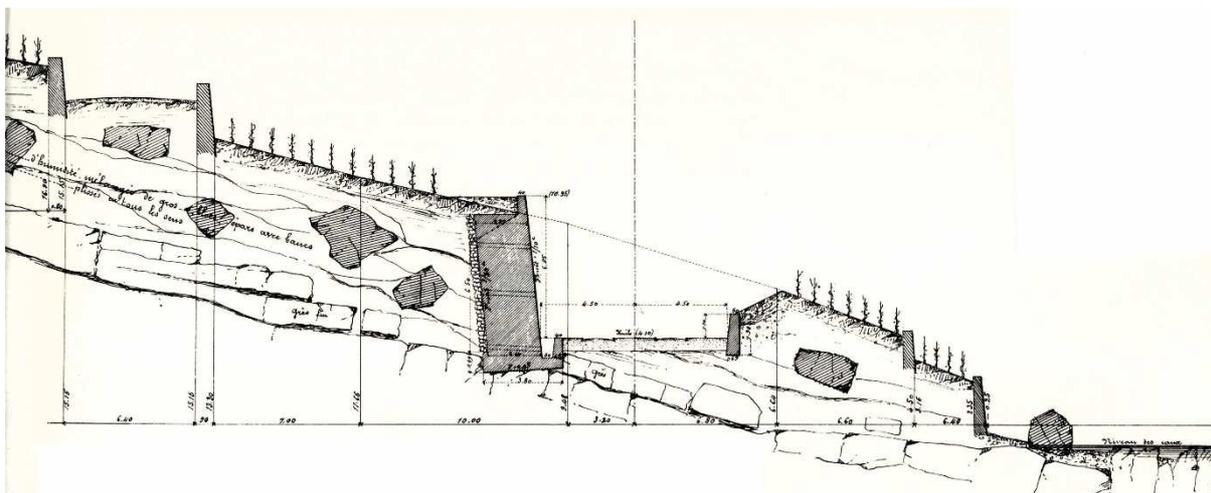


Fig. 34 – Profil établi pour la construction de la ligne ferroviaire Lausanne-Vevey, lieu précis non connu. L'étagement est bien lisible, depuis la droite : lac, parapet protégeant contre les eaux, mur de terrasse de vigne, parapet, chemin de fer, mur de soutènement, parapet, route, parapet.

Reproduction d'après le vol. 3, Les Artisans, de l'Encyclopédie vaudoise, p. 105.

Une carte du territoire de Saint-Saphorin, établie en 1899, mérite encore mention (fig. 35). Elle intègre bien sûr les éléments modernes comme le chemin de fer (la seule ligne de Vevey encore à cette époque) et la route cantonale au bas du village, mais il est intéressant d'observer que, hors de toute considération liée aux limites foncières, les murs de vignes y sont tous très précisément représentés et donc considérés comme un élément à part entière de la topographie.



Fig. 35 – Carte de la Commune de Saint-Saphorin, 1899.
ACV, Gb 1151-1.

Matériaux et typologie

Si dans leur ensemble les murs de terrasse et de clôture de Lavaux donnent à ce paysage son caractère typique, en tant que tels ils ne présentent pas de caractéristiques spécifiques qui permettraient d'établir une véritable typologie. À l'origine, ils ont été l'expression d'une architecture spontanée devant répondre à des nécessités élémentaires liées à la pente du terrain.

La solution la plus simple consistait à empiler des assises de pierres sans mortier. C'était un choix de fortune, car la mise en œuvre de sable et surtout de chaux impliquait des frais non négligeables pour les particuliers. Mais la roche locale, le poudingue, se laisse mal tailler⁴², et les ouvrages montés en maçonnerie de pierres sèches étaient d'une mauvaise qualité qui les fit bannir des grands domaines, où l'emploi de mortier à la chaux – nous l'avons vu – était toujours expressément ordonné. C'est bien dans le contexte des grands travaux aux Faverges et au Dézaley, au XVIII^e siècle, que se rencontrent systématiquement des inscriptions comptables relatives à des fournitures de sable et de chaux. Il n'est pas possible d'établir dans quelle proportion le mortier à la chaux fut utilisé dans les « charmus » des plus anciennes petites vignes, mais les prescriptions données au Dézaley en 1794 semblent bien indiquer que la construction – assez négligée – en pierre sèche était encore assez courante.

Pour tenter néanmoins de s'approcher de la définition d'un mur de terrasse-type, on peut retenir, en plus des éléments décrits ci-dessus, quelques autres caractéristiques : une bonne fondation, enfouie d'environ 30 cm, des pierres disposées en assises régulières, une épaisseur de mur équivalant au moins au tiers de la hauteur, un parement extérieur montrant un fruit et un couvrement en pierres plates ou en arrondi rejointoyé.

Quant au tracé des murs, nous avons pu mettre en évidence la différence entre les murs de clôture et de soutènement de type « traditionnel », en lignes constamment brisées suivant les limites des propriétés, et les longs tracés horizontaux, apparus au XVIII^e siècle dans les grands domaines des Faverges et du Dézaley.

Dans le détail des formes, les conditions locales et les besoins des exploitants ont fait apparaître plusieurs éléments particuliers intégrés aux murs, comme les escaliers et, très exceptionnellement, la capite de vigne⁴³.

Dans tous les cas, il n'existe pas en Lavaux de véritable tradition de la maçonnerie de pierre sèche comparable par exemple à celle, bien attestée, des murs de pâturages du Jura vaudois.

La construction des chemins de fer dicta des normes nouvelles et rigoureuses pour les ouvrages de soutènement. Même si les ouvrages qu'ils ont laissés appartiennent maintenant aussi au patrimoine historique, ces travaux furent entrepris avec

⁴² Denyse RAYMOND, « Les créateurs anonymes », p. 93.

⁴³ Ibid., p. 94, fig. 4 ; Denyse RAYMOND, *Les maisons rurales*, pp. 118-120.

beaucoup plus de systématique et des organes de surveillance en conséquence, caractérisant l'ère industrielle. Ainsi, les pierres ne devaient plus être prélevées sur place, mais être des pierres de taille offrant une résistance suffisante et provenant de carrières réputées (par ex. Villeneuve ou Saint-Triphon), tandis que pour les liants, ce fut le début de l'emploi du mortier hydraulique et du ciment.

Abréviations

AC	Archives communales
ACV	Archives cantonales vaudoises
AEF	Archives de l'État de Fribourg
AVL	Archives de la Ville de Lausanne
CFF Historic	Fondation pour le patrimoine historique des CFF
DHS	Dictionnaire historique de la Suisse
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
IVS	Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse
MAHF	Musée d'art et d'histoire, Fribourg
MhV	Musée historique de Vevey
RHS	Revue d'histoire suisse
RHV	Revue historique vaudoise
ZB ZH	Zentralbibliothek Zürich

Sources et bibliographie

Sources d'archives – Principaux fonds consultés

AC Bourg-en-Lavaux (notamment fonds ancienne paroisse de Villette, et Épesses)

AC Saint-Saphorin : L, Travaux, ponts et chaussées ; plans cadastraux

ACV :

- Bm, travaux publics époque bernoise
- Gb et Gc, divers plans et cartes
- K IX, Département des travaux publics

AEF : fonds Hauterive (en cours de reclassement)

- séries Z, censiers des vignes, comptes de l'abbaye, journaux des livrances
- CP I, cartes et plans

AVL :

- Chancellerie
- Forêts, domaines, vignobles
- Chavannes C 364
- D 134, Chambre de Fabrique
- D 341, Journal des bourgmestres, boursiers et banderets
- D 350 et suiv., Chambre œconomique

CFF Historic (Archives de la Fondation, Windisch) :

- PL 173, Planarchiv, Jura-Simplon, Ouest-Suisse
- VGB, GEM, CFFLS05, Vorgängerbahnen, Ouest-Suisse

Sources imprimées

Philippe-Sirice BRIDEL : *Essai statistique sur le Canton de Vaud*. Nouvelle édition revue et augmentée, Zurich : chez Orell Fussli et Comp., 1818 (réimpr. Genève, 1978).

Justin GUMY : *Regeste de l'abbaye d'Hauterive de l'Ordre de Cîteaux depuis sa fondation en 1138 jusqu'à la fin du règne de l'abbé d'Affry 1449*, Fribourg, 1923.

Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne, années 1760 (ressource en ligne : <https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/journal/0892-memoires-et-observations-recueillies-par-la-societe-economique-de-berne>)

Juste OLIVIER : *Le canton de Vaud. Sa vie et son histoire*, tome I [1837], rééd. Lausanne, 1978.

Claude REICHLER et Roland RUFFIEUX : *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX^e siècle*, Paris, 1998, en part. pp. 251 (Albrecht de Haller), 584-585 (Jean Benjamin de Laborde), 1182-1183 (Simonde de Sismondi).

Voyage pittoresque au lac de Genève ou Léman, Zurich : chez Orell, Fussli & Compagnie MDCCCXX.

Sources iconographiques hors archives

Imprimés numérisés de collections suisse, site : <https://www.e-rara.ch/>

Site Viatimages : <https://www2.unil.ch/viatimages/>

Autres sources

Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) (en ligne : <https://viastoria.ch/fr/inventaire-ivs/>)

Atlas géologique de la Suisse en ligne :

https://map.geo.admin.ch/?lang=fr&topic=geol&bgLayer=ch.swisstopo.pixelkarte-grau&E=2552238.44&N=1148819.28&zoom=7&catalogNodes=1786,1787,1802,1811,1812,1818,15070,15034&layers=ch.swisstopo.geologie-geologischer_atlas=

Études et ouvrages de référence

Chantal AMMANN-DOUBLIEZ : « Les ecclésiastiques, gestionnaires de vignes au XVII^e siècle », in : *Histoire de la vigne et du vin en Valais*, Gollion, 2010, pp. 74-75.

Laurent AUBERSON : « Évêques et moines : les artisans d'un paysage viticole », in : Bruno Corthésy (dir.), *Les bâtisseurs de Lavaux*, Lausanne, 2019, pp. 31-48.

Georges BERTRAND : « Pour une histoire écologique de la France rurale », in : Georges Duby (dir.), *Histoire de la France rurale*, t. 1 : *La formation des campagnes françaises des origines au XIV^e siècle*, Paris, 1975, pp. 34-113.

Maurice BOSSARD et Jean-Pierre CHAVAN : *Nos lieux-dits. Toponymie romande*, Lausanne, 1986.

Georges-André CHEVALLAZ : « Le vignoble vaudois au temps de LL. EE. », *RHS*, 30, 1950/3, pp. 411-436.

Gilbert COUTAZ : « La région du Dézaley », in : *Les 450 vendanges des vignobles de la Ville de Lausanne*, cat. exp. Musée historique de l'Ancien-Évêché Lausanne, Denges-Lausanne, 1987, pp. 85-137.

Gilbert COUTAZ : « Lavaux, une terre de convergences », *RHV*, 126, 2018, pp. 31-44.

Roger DION : *Histoire de la vigne et du vin en France*, Paris, 1959 (réimpr. 1977).

Pierre DUBUIS, Chantal AMMANN-DOUBLIEZ et al. : « Autour de la vigne : renouveler, structurer et surveiller », in : *Histoire de la vigne et du vin en Valais*, Gollion, 2010, pp. 95-107.

Georges DUCOTTERD : *Les Faverges en Lavaux. Vignoble millénaire*, Lausanne, 1976.

Guillaume FAVROD : « Les vigneronns veveysans : population et pluriactivité à la fin de l'Ancien Régime », *RHV*, 126, 2018, pp. 91-101.

Éric MULLER : *Puidoux au cœur de Lavaux. Chronique d'une commune vaudoise*, Puidoux, 1982.

Richard PAQUIER : *Saint-Saphorin en Lavaux. Relais romain – bourg médiéval*, Lausanne, 1981.

Louis-Daniel PERRET : *Lutry sous le régime bernois (1536-1798)*, Lutry, 2000.

Denyse RAYMOND : *Les maisons rurales du canton de Vaud. Tome 2 : Préalpes – Chablais – Lavaux* (Les maisons rurales de Suisse, 17), Bâle, 2002, en part. pp. 116-161.

Denyse RAYMOND : « "On a eu raison de bâtir serré...". Habiter le vignoble, au jour le jour et au cours du temps », *RHV*, 126, 2018, pp. 103-111.

Denyse RAYMOND : « Les créateurs anonymes », in : Bruno Corthésy (dir.), *Les bâtisseurs de Lavaux*, Lausanne, 2019, pp. 93-106.

Jean-Pierre RENARD : « Hauterive », in : *Die Zisterzienser und Zisterzienserinnen... in der Schweiz* (Helvetia Sacra, III/3, 1), Berne, 1982, pp. 176-245.

Catherine WAEBER-ANTIGLIO : *Hauterive. La construction d'une abbaye cistercienne au Moyen Âge*, Fribourg, 1976.

Table des figures

- Fig. 1 Vue actuelle des terrasses de Lavaux entre Grandvaux et Rivaz
- Fig. 2 Plan des vignes autour de Saint-Saphorin, 1693 ou peu après
- Fig. 3 Plan du bourg et territoire de Saint-Saphorin, 1694
- Fig. 4 Plan du vignoble et partie de la Paroisse de Villette, 1710-1711
- Fig. 5 Extrait d'une grosse en faveur de l'abbaye d'Hauterive, 1443
- Fig. 6 Détail du plan fig. 2
- Fig. 7 Carte générale du vignoble de la Paroisse de Villette, 1710-1711
- Fig. 8 Vue du bourg de Saint-Saphorin, 1694
- Fig. 9 Vue de Vevey au XVII^e siècle. Huile sur toile d'un artiste inconnu
- Fig. 10 Plan du chemin par le Dézaley, 1711 (détail)
- Fig. 11 Plan du chemin par le Dézaley, 1711 (détail)
- Fig. 12 Chemin de Lausanne à Vevey, 1729 (détail Clos des Moines)
- Fig. 13 Chemin de Lausanne à Vevey, 1729 (détail Clos des Abbayes)
- Fig. 14 Détail plus rapproché de la fig. 13
- Fig. 15 Le château de Glérolles, par Masquellier et Pérignon, 1777
- Fig. 16 Détail d'un devis pour des travaux de maçonnerie à Chexbres, 1749
- Fig. 17 Détail d'un devis pour des travaux de maçonnerie à Chexbres, 1749
- Fig. 18 Vue des Faverges. Aquarelle de J. Meuwly, vers 1772
- Fig. 19 Carte régulière, géométrique et spécifique des Faverges, 1766
- Fig. 20 Plan géométrique du domaine des Faverges, 1829
- Fig. 21 Détail du plan fig. 20
- Fig. 22 Plan géométrique du vignoble des Abbayes au Dézaley, 1794
- Fig. 23 Détail du plan fig. 22
- Fig. 24 Plan géométrique du Clos des Moines, 1808
- Fig. 25 Vue de Glérolles et de Saint-Saphorin, par Hürlimann et Wetzler, 1820
- Fig. 26 Vue de Vevey, par Hegi et Wetzler, 1820
- Fig. 27 Plan cadastral de Saint-Saphorin, 1828-1830
- Fig. 28 Plan d'abornement pour la ligne ferroviaire, Chardonne, 1868
- Fig. 29 Plan géométrique d'Épesses, après 1861
- Fig. 30 Détail du plan fig. 29
- Fig. 31 Vue aérienne actuelle d'Épesses-Crêt-Dessous
- Fig. 32 Vue aérienne actuelle des hauts de Saint-Saphorin
- Fig. 33 Profils de murs de soutènement le long du chemin de fer, 1892
- Fig. 34 Profil pour la construction de la ligne Lausanne-Vevey (reproduction)
- Fig. 35 Carte de la Commune de Saint-Saphorin, 1899

Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	3
Problématique, méthodes et limites	6
<i>Un thème intemporel ?</i>	6
<i>Approche géo-historique</i>	7
<i>Méthode d'enquête et aperçu des sources</i>	8
Le lexique des murs de vignes	10
À la recherche des origines	11
Fragmentation et cloisonnement dès le bas Moyen Âge	13
Une ère nouvelle : le Siècle des Lumières	20
<i>La route Lausanne-Vevey</i>	20
<i>La route Vevey-Moudon</i>	28
<i>Les Faverges, un domaine d'exception</i>	29
<i>Les grands travaux au Dézaley</i>	33
<i>La perception par les voyageurs et les artistes</i>	38
<i>Les murs de soutènement, éléments d'une viticulture scientifique</i>	39
Du Romantisme à l'ère industrielle	42
Matériaux et typologie	52
Abréviations	54
Sources et bibliographie	54
Table des figures	58